

PROJET D'AGGLOMERATION

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

- OCTOBRE 2003 -

1ERE PARTIE : ORIENTATION GENERALE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE :	2
1. AVERTISSEMENT : POUR COMPRENDRE LA NOUVEAUTE DE LA LOGIQUE DE PROJET	2
2. LA NATURE DU PROJET	2
2.1. FINALITES : POURQUOI UN TEL PROJET ?	2
2.2. BUTS : A QUOI SERT UN PROJET COMMUNAUTAIRE ?	3
2.3. OBJECTIFS : QUELLES CONDITIONS DOIT-IL REMPLIR ?	4
2.4. COMMUNES ET COMMUNAUTE, L'INTERET COMMUNAUTAIRE	4
3. L'ELABORATION DU PROJET	4
3.1. L'ETUDE DE COHERENCE CULTURELLE	5
3.2. LE DIAGNOSTIC	5
3.3. LES GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES	5
3.4. UNE PHASE DE CONCERTATION ELARGIE	5
4. LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE L'ALBIGEOIS C2A	5
4.1. UNE ALLIANCE HISTORIQUE	6
4.2. UN HERITAGE COMMUN	6
4.3. UNE SITUATION SINGULIERE	7
4.4. LES OPPORTUNITES DU FUTUR	7
4.5. UNE PRISE DE POSITION PROSPECTIVE	8
4.6. L'ORIENTATION DU PROJET	9

PRÉAMBULE

UN PROJET COMMUNAUTAIRE A MOYEN ET LONG TERME POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

“Pour comprendre ce que l'on doit y trouver”

1. AVERTISSEMENT : POUR COMPRENDRE LA NOUVEAUTE DE LA LOGIQUE DE PROJET

La notion de projet territorial, intercommunal est en rupture avec trois habitudes dominantes :

- **La logique sectorielle des politiques publiques** qui traite les affaires par secteurs de préoccupation et dont les territoires d'application et les philosophies ne sont pas toujours cohérentes.

A cela la logique de projet oppose la recherche prioritaire d'une cohérence globale de développement sur le territoire avant d'en décliner les différents volets significatifs.

- **La logique de guichet** qui consiste à définir des actions en fonction seulement des opportunités de financement d'études ou de réalisations.

A cela le projet oppose la recherche prioritaire d'une ambition, d'une volonté collective définissant d'abord le Sens du bien commun avant de chercher à le mettre en pratique par des actions pertinentes.

- **La logique de gestion fonctionnelle du territoire** qui vise à rationaliser ou optimiser son fonctionnement matériel et statistique selon des critères et modèles standards habituels d'aménagement du territoire.

A cela la logique de projet oppose la considération de l'histoire d'une communauté qui intègre ses héritages humains et matériels du passé pour les investir dans un futur choisi et désirable qui tient compte de l'émergence des mutations du monde actuel.

C'est bien le choix d'une logique de projet qui a été fait par le C2A pour établir son projet communautaire.

2. LA NATURE DU PROJET

2.1. Finalités : Pourquoi un tel projet ?

Un projet communautaire est une “projection dans le futur” de l'avenir de la communauté d'agglomération et des voies pour y parvenir.

Il comporte donc **une vision de l'avenir à moyen et long terme** (plutôt qu'un état des problèmes du présent).

C'est un **vecteur d'identification collective de la communauté** au travers d'une volonté commune inspirée d'un héritage partagé et définissant l'intérêt communautaire (Sens du bien commun).

C'est un moyen **de structuration de l'action communautaire de développement** selon des axes prioritaires permettant aussi aux communes et aux acteurs locaux de se situer vis-à-vis de l'action communautaire et à la communauté de se situer dans son environnement.

Le projet exprime avant tout une ambition commune fondée dans une vocation communautaire du territoire.

2.2. Buts : A quoi sert un projet communautaire ?

Il donne d'abord une orientation générale (politique) et un cadre à l'action communautaire (stratégique).

Le projet communautaire va permettre d'élaborer :

- **Un plan d'action communautaire**

Ce plan a court et moyen terme devra être renouvelé périodiquement (plans glissants). C'est ce plan d'action (et non le projet communautaire) qui va permettre la programmation d'opérations (études ou réalisations) soit d'initiatives communautaires, soit d'initiatives communales ou intercommunales mais d'intérêt communautaire selon les règles définies en commun.

- **Un plan d'organisation communautaire**

Il doit définir les compétences (humaines) et les moyens dont la communauté d'agglomération doit se doter pour piloter et réaliser son projet. Pour cela il faudra définir les structures et fonctions à mettre en place, ajuster le mode de fonctionnement statutaire et le compléter par des dispositions efficaces, établir des modalités de concertation et d'échanges avec les acteurs de la communauté (et le conseil de développement), formuler les règles et procédures d'instruction et d'éligibilité des affaires communautaires.

- **Le contrat d'agglomération**

Il croise les enjeux définis par les partenaires que sont l'Etat, la région et le département avec les ambitions et stratégies de la communauté d'agglomération pour définir les opérations éligibles au contrat d'agglomération.

On notera dans ce chapitre l'intégration de la diversité des lignes d'action des partenaires selon les divers cadres qui sont les leurs.

Le contrat d'agglomération détermine les opérations et les financements des différents partenaires tant pour les études que pour les réalisations.

- **Les conventions partenariales**

Le projet d'agglomération est susceptible de conduire à des coopérations multiples avec des partenaires divers.

Le projet communautaire est la base sur laquelle les différents dispositifs opérationnels seront à construire sans se confondre avec eux.

2.3. Objectifs : Quelles conditions doit-il remplir ?

Le projet d'agglomération doit répondre aussi à différents objectifs qui conditionnent son contenu et son mode d'élaboration.

- Il doit être ancré dans une histoire, des potentiels, des sensibilités, des qualités culturelles héritées du passé et qui permettent aux populations concernées de s'y retrouver d'une façon gratifiante (un placage artificiel qui n'en tiendrait pas compte susciterait au mieux l'indifférence).
- Il doit tenir compte des évolutions du futur et donc anticiper sur les transformations du monde environnant et ses mutations par rapport auxquelles il doit aussi prendre position (c'est le contraire de l'application de modèles tout faits hérités des habitudes antérieures).
- Il doit être progressivement approprié par les acteurs de la communauté, élus et société civile qui doivent le faire leur parce qu'ils y trouvent une identité collective et des perspectives désirables (cela s'oppose à des solutions banalisées ou culturellement artificielles).
- Il doit favoriser motivation et mobilisation et pour cela exprimer un Sens qui relie le passé à l'avenir, donne valeur aux engagements et des raisons d'agir en commun gratifiantes (A cela s'opposent les arguments de nécessité et de fatalité trop souvent employés).
- Il doit donner une cohérence à la vie communautaire et en cela englober tous les plans de l'activité de la communauté d'agglomération qui doivent s'y resituer (on aurait à contrario un risque d'opposition entre l'engagement de l'avenir et la gestion du présent, entre le bien commun et les intérêts immédiats).
- Il doit impulser une pratique de concertation pour être fédérateur de la vie communautaire (À ne pas confondre avec les excès ou déficits de consultations et la confusion des rôles qui peut s'en suivre aboutissant toujours à l'inefficacité collective).
- Il doit enfin être entrepris et c'est d'abord le rôle premier des dirigeants que d'en porter la volonté, la motivation et la mission sans quoi le projet restera lettre morte.

2.4. Communes et communauté, l'intérêt communautaire

La Communauté d'Agglomération ne se substitue pas aux communes mais prend en charge l'intérêt communautaire. Celui-ci est déterminé par le projet à long et moyen terme: l'ambition commune. Dans certains cas il est convenu au départ que la communauté d'agglomération prend en charge, au nom de l'intérêt communautaire, la gestion de certains domaines (compétences). Dans d'autres cas la communauté définira les principes et les règles communes, découlant de son projet, et déterminant les conditions de participation à l'intérêt communautaire pour les communes.

Le projet d'agglomération est un projet d'ensemble à long terme qui n'a pas à se focaliser sur les situations particulières des communes mais à considérer le territoire dans une vision d'ensemble prospective cohérente. Ensuite les communes auront à considérer leur participation spécifique à l'intérêt communautaire et aux règles et dispositions communes qui en découleront.

3. L'ELABORATION DU PROJET

Le projet de la communauté albigeoise est construit en plusieurs étapes.

3.1. L'étude de cohérence culturelle

Elle a permis de mettre à jour une logique et une sensibilité historique afin de définir une position, une ambition et une orientation générale du projet communautaire.

Cette détermination du positionnement de la communauté d'agglomération ne peut se faire sans l'apport d'une réflexion prospective sur les évolutions du monde actuel que l'on ne peut extrapoler du passé.

Joignant ainsi le passé à l'avenir, l'étude de cohérence culturelle permet de donner le Sens et l'axe de cohérence du projet.

3.2. Le diagnostic

Visant une appréhension plus factuelle de la situation communautaire, il permet d'éclairer certaines problématiques de la communauté d'agglomération albigeoise mais surtout il servira à concrétiser différentes dispositions du plan d'action à court et moyen terme.

3.3. Les groupes de travail thématiques

Dix groupes de travail définis à partir de l'orientation générale du projet ont permis d'explorer et de mettre en perspective différentes questions d'avenir. Les réflexions menées et les idées rassemblées ont permis de bâtir et de structurer une première version du projet et ses axes stratégiques. Ces groupes de travail constitués principalement des élus du bureau de l'agglomération ont été élargis à des personnes compétentes (en petit nombre pour ne pas nuire à la densité du travail d'exploration nécessaire). Ils contribuent aussi à l'engagement d'une maturation collective autour de l'ambition et l'axe de cohérence du projet.

3.4. Une phase de concertation élargie

La première version du projet a été présentée aux différentes instances et représentations qui constituent le conseil de développement ainsi qu'aux conseils municipaux. Les réflexions, suggestions et propositions sollicitées ont alimenté l'élaboration d'une nouvelle version ajustée et enrichie.

Parallèlement des échanges ont été recherchés avec les différents partenaires de l'environnement communautaire pour enrichir ou ajuster le projet. On notera que la consultation a permis aussi d'éclairer certains points, de réduire des malentendus et de rassembler des matériaux utiles pour l'établissement du plan d'action et d'organisation et les contractualisations.

4. LE PROJET DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

UN PARI SUR L'AVENIR, UNE POSITION A TENIR, UNE AMBITION LEGITIME

LA FONDATION D'UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

4.1. Une alliance historique

16 communes dont 13 déjà regroupées au sein de deux communautés de communes ont associé leur destin depuis le premier janvier 2003.

Une ville de taille moyenne et 15 communes périphériques ou proches constituent un ensemble à la fois urbain et rural à priori hétérogène. Elles partagent dorénavant “un même territoire de projet” mais surtout la volonté implicite de former une communauté de destin. C’est l’enjeu de leur alliance, sa raison d’être essentielle.

Cependant pour des raisons conjoncturelles et des pesanteurs historiques le premier réflexe est de s’en tenir à une gestion plus ou moins intégrée d’affaires communes qui débouche sur la recherche de coalitions d’intérêts souvent fragiles à l’expérience.

L’alliance est historique, elle va changer l’évolution isolée de chaque commune ou groupement pour l’inscrire dans une volonté commune, une vision de l’avenir partagée, une ambition collective, un pari sur le futur.

C’est cela qui va celer véritablement l’alliance et lui donner une portée historique.

C’est cela que le premier projet communautaire va exprimer et projeter dans le futur.

L’hétérogénéité, la différence des communes n’est pas alors un obstacle mais une richesse à condition que le bien commun traduit en intérêt communautaire donne un Sens et une cohérence à cette alliance.

Albi, Arthés, Cambon d’Albi, Carlus, Castelnau de Levis, Cunac, Denat, Frejairolles, Labastide Denat, Le Sequestre, Lescure d’Albigeois, Puygouzon, Rouffiac, Saint Juéry, Salies, Terssac forment la Communauté d’Agglomération de l’Albigeois.

4.2. Un héritage commun

Ces communes partagent un territoire et les ressources que leur ont légué l’histoire. Elles partagent une population qui habite cet espace et y travaille en grande partie. Elles disposent ensemble d’atouts mais aussi de difficultés et de contraintes avec lesquels elles ont à forger un devenir commun qui retentira sur chacune d’elles.

Cependant, si leur alliance peut prétendre à un destin communautaire singulier, cela est du, non seulement aux choix qui vont être faits pour l’avenir mais aussi au fait que leur proximité leur ont fait partager, de façon différenciée certes, une histoire commune.

Ce qui s’est passé ici, à Albi et alentours, a forgé une culture, une sensibilité, une expérience, un héritage culturel qui forme un tronc commun sur lequel ancrer l’avenir. Sans cet héritage le projet d’agglomération ne serait qu’agglomération de solutions techniques et non l’expression de l’alliance fondatrice d’une communauté humaine originale au destin unique.

L’analyse de cohérence culturelle a mis en évidence les caractéristiques les plus constructives de cet héritage spécifique qui participe à sa manière au fond occitan.

La prospérité du lieu a toujours tenu à des opportunités auxquelles l’espace albigeois a su répondre et s’adapter. Pouvoir épiscopal, siège de la préfecture, épisode du pastel,

investissements métallurgiques et miniers ont été l'occasion d'enrichissements et de développements sur le plan matériel et humain.

C'est l'attractivité de l'espace albigeois et de ses potentiels humains pour des "créateurs de richesses" qui paraît être le fil conducteur, le moteur et le talent à cultiver.

Cette cohérence culturelle a aussi ses revers dont il faut éviter les penchants en s'engageant dans le meilleur de l'héritage et son originalité. Rien ne s'oppose à ce que l'ensemble communautaire en fasse l'axe de son développement.

4.3. Une situation singulière

Le site albigeois a bénéficié d'une rente de situation de par sa position de carrefour, au bord du Tarn sur des voies de circulation propices au commerce et aussi aux activités artisanales et agricoles locales.

Ce schéma classique pourrait conduire à l'idée que le trafic routier et autoroutier associé au drainage des activités d'un large territoire environnant formerait l'équation de la prospérité et du développement de l'espace albigeois.

Or il n'en est rien. La perspective du développement de l'axe Toulouse - Lyon / via Albi, Rodez, l' A75 et le Puy en Velay, ne peut laisser indifférent mais la position du site albigeois va au-delà de la capitale d'un territoire de proximité.

La notoriété albigeoise est liée à des richesses de dimensions nationale et internationale que la candidature au rang de patrimoine mondial de l'humanité de la cité épiscopale symptomatise.

La communauté de l'albigeois dispose en effet d'un patrimoine d'une grande notoriété avec le site épiscopal, le vieil Albi et Toulouse-Lautrec notamment.

Dès lors la question majeure pour la communauté albigeoise c'est celle de son accessibilité nationale et internationale.

Or la proximité de Toulouse est pour cela déterminante :

- accès autoroutier à compléter
- accès rail à améliorer et qui bénéficierait d'une desserte TGV de Toulouse,
- accès aérien avec le développement des activités aéroportuaires de la région toulousaine.

En outre il est temps de penser que pour la société de l'information et l'économie de l'immatériel les autoroutes de l'information en sont une condition indispensable. Plaçant tous les territoires en compétition pour un même équipement, c'est néanmoins la capacité culturelle de se positionner et d'en utiliser les possibilités qui sera déterminante.

Le positionnement "immatériel" du site albigeois prendra d'autant plus d'importance dans le futur.

4.4. Les opportunités du futur

Nous sommes dans une période de mutations rapides et un projet à moyen et long terme qui n'en tiendrait pas compte serait le contraire du réalisme.

En matière de développement trois modèles sont en concurrence :

- Le modèle industriel caractérisé par des logiques de concentration (urbaines, organisationnelles, humaines, matérielles) a dominé le 19^e et le 20^e siècle et structuré les espaces et les esprits. Son déclin a été extrêmement rapide depuis le début des années 1970 avec une chute drastique des emplois industriels.
- Le modèle fonctionnel caractérisé par une spécialisation des espaces urbains et ruraux autour du schéma de la zone d'activité, moteur du développement. Activités de pointe, de haute technologie de préférence, rassemblées sur des espaces dédiées, ont donné le concept de technopôle à la fin des années 60. Ce modèle a constitué jusqu'ici l'horizon idéal de la pensée du développement avec le souci de l'optimisation du fonctionnement du territoire.
- Un troisième modèle émerge centré sur l'attractivité des modes de vie et la recherche d'enracinement culturel, communautaire, associé à la mobilité et l'extension des champs d'activité (mondialisation, Internet, télé activités, télé services...). Il va bouleverser les habitudes et la conception de l'occupation de l'espace rural et urbain (renversement de la logique d'attractivité urbaine et de concentration des activités dans de vastes zones spécialisées).

C'est alors l'originalité et la qualité de l'offre de modes de vie, intégrant ressources environnementales, culturelles, socio-économiques, patrimoniales qui deviennent déterminantes pour le futur. S'il n'est pas encore intégré par tous les experts ce troisième modèle est déjà opérant.

C'est, pour la communauté albigeoise, un champ d'opportunités tout à fait nouveau, propice à faire valoir ses atouts patrimoniaux et culturels comme facteurs d'attractivité de créateurs de richesses.

4.5. Une prise de position prospective

L'héritage historique et culturel, la situation singulière de l'espace albigeois et le champ d'opportunités nouvelles du futur incitent à prendre une position, à faire un pari sur l'avenir.

Plutôt que de se réduire à la banalisation du raisonnement fonctionnaliste qui placerait la communauté albigeoise dans un jeu de compétition sans atouts, il s'agit au contraire de s'engager dans une perspective où elle dispose d'atouts majeurs.

De ce fait la priorité n'est pas d'entrer en compétition avec d'autres collectivités régionales à l'ombre de la capitale toulousaine, en faisant assaut de rationalités fonctionnelles, d'aménagements ou d'appropriation de territoires d'influence. Le choix, d'abord intuitif puis confirmé par l'analyse, est de prendre position dans une conjoncture nouvelle qui émerge, à partir du patrimoine culturel original d'une communauté humaine nouvelle et des atouts que peut mettre en valeur l'espace albigeois de la C2A.

Ainsi il s'agit d'une véritable prise de position sur le futur, fondée dans l'héritage, cohérente avec la logique de projet territorial à moyen et long terme. Le fonctionnement du territoire n'est plus alors la finalité du développement mais un ensemble de conditions accessoires à mettre au service d'une ambition communautaire originale.

Faut-il que l'agglomération de l'albigeois se positionne uniquement par rapport à sa situation géographique comme deuxième agglomération de Midi-Pyrénées jouant un rôle privilégié sur la partie Nord? Faut-il jouer principalement sur les axes routiers; vers Toulouse et l'Atlantique, vers Rodez et Lyon, vers Castres et la Méditerranée? La lisibilité possible du site albigeois dépasse depuis longtemps ces périmètres. En outre les moyens de télécommunication vont commencer à bouleverser profondément les rapports à l'espace et donc les visions

cartographiques. C'est une géographie des relations et des affinités qui constituera la base du développement et de l'attractivité de demain. C'est dans ce jeu là que la Communauté de l'Albigeois dispose des meilleurs atouts, ceux qu'elle n'avait plus tout à fait dans l'ère des circulations matérielles et pondéreuses.

4.6. L'orientation du projet

Le projet communautaire consiste à développer simultanément :

- **Une excellence des conditions de vie et d'activité contribuant au développement d'un "modèle albigeois",**
- **Une attractivité favorisant la création de richesses matérielles et humaines pour l'espace communautaire.**

Ces deux vecteurs se répondent l'un à l'autre pour constituer une spirale vertueuse de développement.

Le "modèle albigeois" s'inspirera de l'héritage culturel, des potentiels actuels et des perspectives du futur.

Le développement de l'attractivité sera tourné vers l'économie, le tourisme, la démographie et aussi la recherche de créateurs de richesses de haut niveau d'envergure et de prestige.

Cette orientation donne le Sens et l'axe de cohérence du projet. Elle constitue une prise de position, une ambition pour situer la communauté de l'albigeois dans un jeu où ses atouts majeurs puissent servir de levier.

La candidature à l'inscription de la cité épiscopale au patrimoine mondial de l'humanité est significative de cette orientation.

⇒ **Les cinq axes stratégiques**

L'orientation générale du projet se décline en cinq axes stratégiques qui en constitueront la structure.

1 - L'excellence du cadre de vie

AXE 1 : Concevoir et développer un modèle d'urbanisme d'excellence

L'ambition est de développer un modèle d'urbanisme fondé sur les héritages de l'histoire mais cherchant à développer des solutions avancées et innovantes pour le futur. Il intégrera donc des analyses prospectives qui ne l'ont pas encore été dans les modèles actuels, non seulement pour résoudre les problèmes classiques mais aussi les problèmes émergents pour le futur.

L'unité et l'harmonie d'un espace urbain et rural, dense et dispersé réclament une nouvelle conception des espaces urbains de vie collective à taille humaine et du traitement de leur environnement. Les communications se transforment et les télécommunications deviendront de plus en plus vitales, Les réseaux et équipements collectifs font partie des conditions d'excellence d'un modèle Albigeois à rechercher. Faire partie de la communauté d'agglomération c'est participer et contribuer à cette excellence du cadre de vie commun sans rapport avec ce que cela serait hors de la communauté. C'est vrai pour toutes les communes mais aussi pour toutes les catégories d'habitants et d'acteurs de l'agglomération albigeoise.

2 - L'excellence humaine

AXE 2 : Favoriser le développement du niveau général de compétences humaines des populations de la communauté de l'albigeois.

Le niveau de développement humain est un critère d'excellence et le second enjeu stratégique du projet communautaire. Ce sont toutes les formes de contribution au développement humain des personnes qui doivent être sollicitées. Institutions d'éducation et d'enseignement, l'enseignement supérieur et universitaire, la formation professionnelle, l'accès de tous à des ressources de connaissance de compétence et de culture, l'appropriation des usages personnels et professionnels d'internet, tout cela participe à un véritable projet pédagogique communautaire. L'apprentissage d'une participation citoyenne à l'évaluation et aux propositions en est aussi un enjeu.

3 - L'excellence de la vitalité collective

AXE 3 : Développer l'animation et le dynamisme communautaire pour favoriser la constitution d'une identité collective et son rayonnement.

La vitalité collective est contagieuse. Les différents vecteurs d'animation, culturelle, sportive, festive participent au développement d'un dynamisme qui doit aussi être mis au service d'un sentiment d'appartenance et d'un rayonnement extérieur capable de créer l'attractivité recherchée.

4 - L'excellence de l'attractivité du territoire

AXE 4 : Développer l'attractivité de la communauté sur le plan économique, touristique et démographique.

Le développement autarcique n'est pas possible. La prospérité de la communauté c'est à dire celle de ses habitants dépend de façon vitale de l'attractivité qu'elle saura déployer. Sur le plan économique les conditions de vie offertes deviennent le facteur concurrentiel principal, il faudra en actionner tous les leviers. Sur le plan touristique la candidature au patrimoine mondial de l'humanité du palais épiscopal vient rappeler l'existence de tout un patrimoine historique mal connu et peu exploité et susceptible de développer une attractivité touristique encore inconnue qui bénéficiera de l'environnement rural et urbain pour devenir un tourisme de séjour fructueux.. Le développement démographique est un enjeu décisif dans un contexte de changement radical de la pyramide des ages, celui de la nécessité de favoriser un dynamisme fécond et celui de se tenir à la hauteur de la notoriété et de l'image de longue portée nécessaire.

5 - L'excellence des créateurs de richesses

AXE 5 : Rechercher des créateurs de richesses de haut niveau, d'envergure et de prestige.

Comme par le passé la communauté de l'albigeois doit faire appel à des personnalités porteuses de richesses de tous ordres dont le déploiement local important contribuera de façon décisive tant au développement qu'à sa pérennité et aussi son prestige.

Le développement de ces cinq axes stratégiques constitue le projet cadre de la communauté d'agglomération de l'albigeois.

On rappellera ici que le plan d'action, le plan d'organisation, les contractualisations viendront ensuite concrétiser les grandes orientations définies par le projet.

Quelques définitions :

Excellence : degré de qualité supérieur. Viser l'excellence ce n'est pas la même chose que de viser la moyenne et cela réclame des exigences particulières.

Modèle : Lorsque l'on parle d'un modèle albigeois d'urbanisme il s'agit à la fois d'un type d'urbanisme repérable, identifiable et à la fois d'un urbanisme exemplaire.

Sens : Le Sens du projet est à la fois la signification de ses choix, l'aspiration qui le guide et la logique de ses dispositions.

2EME PARTIE : LES AXES STRATEGIQUES

SOMMAIRE

1. AXE STRATÉGIQUE N° 1 : CONCEVOIR ET DÉVELOPPER UN MODÈLE D'URBANISME D'EXCELLENCE.....	15
1.1. DEVELOPPER UN MODELE URBANISTIQUE COMMUNAUTAIRE COHERENT.....	15
1.2. DEFINIR ET DEVELOPPER UN CONCEPT D'ESPACE DE VIE COHERENT.	15
1.2.1. Un espace d'habitation fortement identifié par ses habitants et à l'extérieur, .	16
1.2.2. Une composition sociale cohérente.....	16
1.2.3. Un niveau d'activité économique suffisant, intégré à l'espace urbain.....	16
1.2.4. Une nouvelle distribution des services de proximité, publics et privés	17
1.2.5. L'habitat	17
1.2.6. L'animation.....	18
1.2.7. La participation des citoyens.....	18
1.2.8. Les services communautaires, les équipements collectifs et les transports	18
1.3. LE TRAITEMENT PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL DES SITES ET DES ESPACES NATURELS, RURAUX ET INTERMEDIAIRES - VALORISATION DES SITES URBAINS REMARQUABLES.....	19
1.4. LES VOIES D'ACCES ET DE CIRCULATION DE L'AGGLOMERATION ALBIGEOISE.....	19
1.4.1. Les voies d'accès et de circulation structurantes	20
1.4.2. Les pénétrantes et les entrées d'agglomérations	20
1.4.3. La voirie	21
1.4.4. Les circulations douces	21
1.5. LES RESEAUX	21
1.6. LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS DE L'AGGLOMERATION	22
2. AXE STRATÉGIQUE N° 2 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN NIVEAU GÉNÉRAL DE COMPÉTENCES HUMAINES DES POPULATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE L'ALBIGEOIS	23
2.1. UN PROJET PEDAGOGIQUE COMMUNAUTAIRE	23
2.2. L'EVOLUTION DU CHAMP ET DU NIVEAU D'ENSEIGNEMENT OFFERT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE ALBIGEOISE.	24
2.3. LA CONSTITUTION D'UN POLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PERMANENTE.....	25
2.4. LES APPROPRIATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES USAGES D'INTERNET	25

2.5.	L'ACCES DE TOUS LES PUBLICS A DES RESSOURCES DE COMPETENCES ET DE FORMATION.....	26
2.6.	L'APPRENTISSAGE D'UNE PARTICIPATION RESPONSABLE ET COMPETENTE DES ACTEURS ET CITOYENS A LA VIE COLLECTIVE DE LA COMMUNAUTE	26
3.	AXE STRATÉGIQUE N°3 : DÉVELOPPER L'ANIMATION ET LE DYNAMISME COMMUNAUTAIRE.....	27
3.1.	CONSTITUER UN DISPOSITIF DE CONCERTATION, D'INITIATIVE ET DE COOPERATION AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE	28
3.2.	CREER UN SITE WEB D'ANIMATION COMMUNAUTAIRE.....	29
3.3.	DEVELOPPER UNE STRATEGIE D'IDENTIFICATION COLLECTIVE ET DE RAYONNEMENT DU DYNAMISME COMMUNAUTAIRE.....	29
4.	AXE N°4 : DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ SUR LES PLANS ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE, DÉMOGRAPHIQUE.....	30
4.1.	LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	30
4.1.1.	Offrir des espaces d'activité diversifiés, bien intégrés dans l'espace communautaire et offrant un excellent niveau de qualité environnementale, immobilière, logistique ainsi qu'un coût d'accession compétitif.....	31
4.1.2.	Proposer des conditions de vie, d'habitat, de services de proximité attractives pour les collaborateurs des entreprises et institutions qui souhaitent s'implanter sur le territoire. 32	
4.1.3.	Organiser le meilleur accueil des clients, fournisseurs, partenaires des activités économiques.....	32
4.1.4.	Offrir un potentiel de compétences professionnelles et de richesses humaines adapté et de très bon niveau et développer des ressources de formation permanente adaptées et performantes.	32
4.1.5.	Favoriser l'accès à des services professionnels de très bon niveau aux entreprises.....	32
4.1.6.	Contribuer à la dynamisation et la promotion des activités existantes et à favoriser l'émergence de pôles d'excellence (ex: pôles technologiques...) pour renforcer l'attractivité de la communauté d'agglomération albigeoise.....	32
4.1.7.	Promouvoir à l'extérieur l'offre communautaire d'attractivité constituée par l'excellence des conditions de vie et d'activité.	33
4.1.8.	Offrir un accueil et un accompagnement approprié et attractif des candidats à l'implantation et des implantations nouvelles.	33
4.1.9.	Favoriser l'innovation indispensable à la prospérité de demain.	33
4.2.	LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.....	34
4.3.	LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE.....	36
4.3.1.	La question quantitative	36
4.3.2.	La question qualitative	36

4.3.3.	La question de la répartition sur le territoire de l'agglomération.....	37
5.	AXE STRATÉGIQUE N°5 : RECHERCHER DES CRÉATEURS DE RICHESSES DE HAUT NIVEAU, D'ENVERGURE ET DE PRESTIGE	37
6.	EXPLICITATIONS DE L'ORIENTATION POLITIQUE ET STRATÉGIQUE DU PROJET	39
6.1.	LE DEVENIR DU CARACTERE RURAL D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE ET DE SON AGRICULTURE	39
6.2.	LES POLITIQUES SOCIALES ET DE SOLIDARITE	40
6.3.	LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET L'EMPLOI	42
6.4.	LA SANTE	43
6.5.	ALBI ET LES AUTRES COMMUNES.....	43
6.6.	LE PAYS DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES.....	44
6.6.1.	Axe 1 - Excellence du cadre de vie.....	44
6.6.2.	Axe 2 - Le développement du niveau général des compétences humaines.....	45
6.6.3.	Axe 3 - L'animation et la dynamique communautaire.....	45
6.6.4.	Axe 4 - L'attractivité du territoire.....	46

5. AXE STRATÉGIQUE N° 1 : CONCEVOIR ET DÉVELOPPER UN MODÈLE D'URBANISME D'EXCELLENCE

On entend ici par modèle d'urbanisme d'excellence une façon originale de vivre et d'habiter l'espace commun. Il exprime une identité remarquable issue d'un héritage spécifique, et d'une vision du futur à préparer de façon volontariste. C'est aussi ce que l'analyse de cohérence culturelle met en évidence comme potentiel d'excellence de la communauté albigeoise.

Le modèle d'urbanisme d'excellence comprendra :

- une identité urbanistique communautaire cohérente sur l'ensemble du territoire et dont les principes et les modalités pratiques feront l'objet d'une charte communautaire
- la définition d'espaces de vie cohérents pour constituer des unités urbaines d'habitation et de vie collective (quartiers, villages, bourgs, nouveaux espaces..)
- le traitement paysager et environnemental des sites et des espaces naturels, ruraux et intermédiaires non habités ou peu habités,
- les voies d'accès et de circulation de l'agglomération albigeoise,
- les réseaux et infrastructures de distribution, de collecte et de communication
- les équipements collectifs au service de la communauté d'agglomération.

5.1. Développer un modèle urbanistique communautaire cohérent

Toute cité, tout territoire qui a une âme et une culture développe un style d'habitation, d'occupation de l'espace, d'architecture et d'esthétique des lieux publics qui lui est propre.

La communauté de l'albigeois engageant sa fondation dans un projet d'excellence doit penser son espace collectif comme une unité urbaine dotée d'une identité caractéristique. Il faut pour cela puiser dans l'inspiration du meilleur de l'héritage celui notamment que l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco cherche à mettre en valeur en cohérence avec tout le patrimoine rural et urbain. Il faut aussi se situer dans le contexte des mutations actuelles où l'on cherche à **penser des espaces urbains qui sont à la fois ville et campagne, cadre urbain et paysage.**

Cette recherche de conception et d'identité urbaine contribuera à qualifier le modèle albigeois, le décrire et l'interpréter mais aussi à favoriser une identification collective au travers du prisme de chaque situation communale.

Une charte sera élaborée pour en définir les principes ainsi que les modalités d'aide de la communauté pour la réflexion, la programmation et la réalisation au service des communes et de leurs projets qui s'y inscriront.

5.2. Définir et développer un concept d'espace de vie cohérent

Pour accompagner les tendances émergentes et les attentes qui se font jour, le modèle albigeois passera par la conception et le développement d'unités urbaines constituant chacune un espace de vie collective de proximité doté de caractéristiques spécifiques et répondant à des exigences

particulières. **C'est un des concepts majeurs du modèle albigeois d'urbanisme à développer et un pilier de la réflexion prospective de l'agglomération pour son avenir et l'excellence de son cadre de vie.**

Un espace de vie cohérent est une unité de vie collective qui dispose d'une identité, d'un dynamisme et des conditions de vie et d'activité répondant aux évolutions du futur avec une ambition d'excellence.

Les espaces de vie cohérents seront :

- des quartiers dans les zones de grande densité urbaine,
- des bourgs ou villages anciens,
- de nouveaux espaces à constituer progressivement à partir de la restructuration de zones pavillonnaires ou peu structurées ou à partir de zones essentiellement rurales dont une partie sera éventuellement à urbaniser de cette façon dans l'avenir.

Une répartition communautaire plus solidaire des populations et des espaces de vie cohérents sera à prendre en compte en intégrant aussi les évolutions démographiques du futur, naturelles ou volontaires.

Les caractéristiques d'un espace de vie cohérent dans le modèle albigeois d'excellence urbanistique:

5.2.1. Un espace d'habitation fortement identifié par ses habitants et à l'extérieur

Une image, une âme, une personnalité, un style, des repères urbains spécifiques identifiables (places, bâtiments, patrimoine, équipements, espaces publics, etc...) favorisant un sentiment d'appartenance et une histoire propre. Une charte de qualité spécifique pourra être établie dans chaque cas avec tous les acteurs concernés par la construction et l'aménagement.

5.2.2. Une composition sociale cohérente

Bien que chaque espace de vie cohérent ait sa personnalité, ils doivent tous chercher leur meilleur équilibre entre les générations et leur renouvellement, entre des conditions sociales différentes, entre des personnes plus autonomes ou plus dépendantes ou handicapées tout en accueillant les différences de culture, de nouveaux habitants et en intégrant les personnes en difficulté ou en risque d'exclusion. Un objectif d'attractivité et d'équilibre démographique doit être ainsi assuré.

5.2.3. Un niveau d'activité économique suffisant, intégré à l'espace urbain

C'est là un renversement nécessaire et possible par rapport au passé où on a parqué les activités économiques compte tenu des nuisances et des contraintes liées au phénomène de concentration et de masse. S'il en restera toujours la nécessité peut être dans des zones à repenser, il faut maintenant prévoir la réintégration de micro activités de tous ordres: services, commerces, artisanats, productions, bureaux. Bien évidemment les exigences en matière d'absence de nuisance et de qualité de l'environnement doivent être à la hauteur de l'excellence des conditions de vie et d'activité recherchés.

Cette caractéristique aura trois exigences:

- disposer d'une politique locale d'attractivité économique adéquate et la développer en permanence au niveau de chaque espace de vie cohérent,
- chercher à harmoniser localement population et emploi, l'un par l'autre,
- repenser les déplacements urbains compte tenu de la réduction des déplacements domicile - travail et domicile - services, publics et privés, ouvrant à d'autres conceptions des circulations, stationnements et modes de déplacements dans les espaces de vie cohérents et entre eux.

5.2.4. *Une nouvelle distribution des services de proximité, publics et privés*

La demande de services évolue avec les conditions de vie, avec les possibilités technologiques comme Internet, avec l'allongement de la vie.

Les services à la petite enfance harmonisés avec les modes de vie parentaux, les services aux personnes âgées, troisième et quatrième âge, notamment avec le maintien à domicile, les services aux handicapés grâce aux évolutions technologiques qui permettent une meilleure intégration sociale et professionnelle, les services de formation tout au long de la vie qui permettent notamment des adaptations professionnelles plus constantes, tout cela va faire l'objet d'un développement considérable à anticiper.

Par ailleurs l'existence sur place d'un espace de services et de télé services administratifs, sanitaires et sociaux grâce à Internet et à des médiateurs disponibles permettra de rapprocher ces services des citoyens de façon plus cohérente et attractive, évitant de surcroît des déplacements. Des maisons ou lieux dédiés sont à imaginer comportant aussi des espaces conviviaux et des espaces citoyens propices aux concertations sur le lieu de vie.

Les services à la personne, les services commerciaux, les services de santé, les services éducatifs, les commerces et l'artisanat classiques sont aussi à re-développer au sein des espaces de vie cohérents. La condition pour que ces services y soient viables c'est que l'équilibre, démographie - activités - services, y soit satisfaisant.

5.2.5. *L'habitat*

La diversité démographique, sociale et générationnelle va demander une plus grande diversité de l'habitat et des conditions d'accès locatif, accession à la propriété, habitat collectif, habitat individuel et familial, etc. Plutôt que la ségrégation en catégories administrativement définies, il est préférable de penser plutôt à une diversification permanente et surtout évolutive.

On n'a pas assez intégré la diversité des conditions de vie et leur évolution permanente. Pensons aux personnes âgées dont il reste à concevoir des formes d'habitat satisfaisantes pour tous les âges, intégrées à la cité.

De même le besoin de lieux collectifs pour tous les âges sera de plus en plus grand et les solutions du passé pas toujours suffisantes.

5.2.6. *L'animation*

Chaque espace de vie cohérent est un lieu d'animation de la vie sociale, par les associations, les activités sportives, culturelles, les loisirs, etc.

Il importe qu'un espace de vie cohérent trouve sa propre dynamique et ses propres activités et en même temps la coordination communautaire permettra d'établir des complémentarités et des synergies à l'échelle de l'agglomération.

5.2.7. *La participation des citoyens*

C'est dans des espaces cohérents à taille humaine que les citoyens peuvent le plus aisément prendre part à l'amélioration des conditions de vie et d'activité. Les espaces de vie cohérents sont donc la bonne échelle d'exercice d'une citoyenneté par la participation à des cercles d'excellence. Ceux-ci sont à constituer chaque fois qu'un objectif d'excellence est fixé dans un espace de vie cohérent. Leur objectif doit être l'évaluation du niveau d'excellence (ou d'insuffisance) assorti de propositions d'amélioration réalistes et responsables. Cela suppose une intégration au niveau de chaque espace de vie et au niveau communal et communautaire d'une organisation de la concertation qui réclame notamment des compétences d'animation et de pédagogie.

5.2.8. *Les services communautaires, les équipements collectifs et les transports*

C'est un domaine où les solutions propres à chaque espace de vie cohérent passent par une intégration au niveau communautaire pour la répartition spatiale et les déplacements.

La communauté abrite aussi des zones d'activité, des services d'intérêt départemental ou régional ainsi que des espaces d'intérêt collectif. Tout cela justifie une conception d'ensemble du territoire communautaire et de la distribution des espaces de vie cohérents et leurs liaisons.

Toutes les communes rurales ou urbaines aujourd'hui ont à participer à cette ambition communautaire tant pour l'existence sur leur territoire d'espaces de vie cohérents que pour les dispositions d'intérêt communautaire concernant l'espace les services et les transports.

Pour la mise en œuvre du concept dans le projet de la communauté albigeoise une charte communautaire définira pour les espaces de vie cohérents:

- les principes généraux et les objectifs d'excellence,
- l'inventaire des outils à la disposition des communes (fiscaux, financiers, techniques...),
- les différents types d'aide que la communauté d'agglomération peut apporter et les financements qu'elle peut mobiliser,

L'étude de sites pilotes aidera à la maturation de la réflexion communautaire. Une réflexion prospective sera à engager avec chacune des communes pour préparer les décisions d'avenir et les moyens stratégiques adéquats dans le cadre d'un plan d'action à moyen et long terme.

Il faut insister sur le fait que les espaces de vie cohérents, espaces de vie de proximité sont aussi ceux où les dispositions du contrat de ville, du PLH et les principes et dispositions de la loi SRU notamment trouveront à s'appliquer. En particulier, la mixité sociale, celle des âges et

de l'intégration des personnes en difficulté (dépendances, handicaps, exclusions...) doit être traitée là où les gens vivent ensemble.

5.3. Le traitement paysager et environnemental des sites et des espaces naturels, ruraux et intermédiaires - Valorisation des sites urbains remarquables

Les sites et les espaces non identifiés aux unités urbaines précédentes seront traités sur un mode paysager et environnemental. Il s'agit :

- d'espaces agricoles,
- de hameaux ou d'habitations dispersées,
- de zones naturelles ou de loisirs,
- de zones d'activité,
- d'installations ou d'équipements collectifs,
- de patrimoine bâti,
- de sites remarquables...

Une charte paysagère et environnementale intégrant les questions de signalétique, d'éclairage, de mises en valeur ainsi que les moyens d'action (communautaires ou communaux) sera à définir.

On prendra en compte en particulier les plans de prévention des risques naturels pour définir la dévolution et le traitement des espaces correspondants. Les rivières feront l'objet d'un traitement particulier intégrant les aspects qualitatifs et quantitatifs et la notion de patrimoine commun pour la communauté.

Le traitement de ces espaces intermédiaires devra s'intégrer dans le modèle global d'identification urbaine de la communauté de l'albigeois. Il est en effet important de se référer à des critères d'excellence propres plutôt que d'en rester à des critères standards, en définitive banalisant.

Un inventaire permanent du patrimoine naturel et culturel de l'agglomération sera d'une grande utilité pour la reconnaissance de l'excellence territoriale et la planification communautaire.

Les espaces agricoles feront l'objet d'une attention particulière notamment sur les plans paysager, environnemental, économique et foncier.

5.4. Les voies d'accès et de circulation de l'agglomération albigeoise

Le modèle urbain albigeois doit intégrer cette dimension des circulations humaines et matérielles. Cependant contrairement à l'approche fonctionnaliste on ne considérera pas que ce sont les clés du développement mais des facteurs de facilitation de la réussite des ambitions communautaires.

On distinguera :

- les voies d'accès et de circulation structurantes,

- les pénétrantes et entrées de ville ou d'agglomération,
- la voirie,
- les circulations douces: pédestres, cyclables, équestres, etc.

Une cohérence sera recherchée au travers du projet de gare multimodale sur Albi. L'organisation générale des transports sur le territoire de l'agglomération devra aussi faire l'objet d'une réflexion en cohérence avec les évolutions prospectives liées à son projet.

5.4.1. Les voies d'accès et de circulation structurantes

Sur le plan routier : quatre objectifs prioritaires sont à inscrire au projet :

- La prolongation de l'autoroute Albi Marssac pour parachever la facilité d'accès à Toulouse qui est, pour la communauté de l'albigeois, la porte d'accès de l'espace national et international.
- Le doublement de la rocade entre le Sequestre et Lescure d'Albigeois pour fluidifier la circulation intra-communautaire.
- Le développement de la RN 88 en deux fois deux voies qui favorisera une nouvelle ouverture pour l'attractivité de la communauté albigeoise. (axe Toulouse Rodez vers Lyon)
- La liaison vers Castres et au-delà vers Béziers et la méditerranée

Au-delà un projet de contournement Nord Ouest est aussi en question dans une perspective à long terme.

Sur le plan ferroviaire

- L'amélioration de la desserte par le rail entre Albi et Toulouse devrait notamment encourager l'attractivité albigeoise mais aussi prolonger l'accès ferroviaire de Toulouse (futurs TGV) et donc l'ouverture nationale et internationale de l'albigeois. Une mention doit être faite concernant le projet de gare multimodale actuellement à l'étude.

Sur le plan aérien

Il faut citer pour mémoire l'aérodrome situé sur l'agglomération dont le devenir à long terme n'est pas établi et qui constitue sans doute une ressource à préserver pour l'avenir.

5.4.2. Les pénétrantes et les entrées d'agglomérations

Onze pénétrantes doivent faire l'objet d'une attention particulière tant pour fluidifier les circulations avec les espaces tarnais environnants que pour donner un visage aux entrées de l'agglomération qui marquent son identité.

Une conception d'ensemble du traitement des entrées d'agglomération est à réaliser dans cet esprit pour ensuite le décliner et l'adopter à chaque situation. Une charte en définissant les principes et les modalités d'aide de la communauté sera à établir. On envisagera les aspects esthétiques, signalétiques, les signes d'identification communautaires et aussi la limitation des nuisances visuelles (publicité etc.).

5.4.3. *La voirie*

C'est principalement l'amélioration de la qualité, de la sécurité et de l'esthétique qui doit faire l'objet d'une réflexion visant l'excellence. Une charte communautaire sera à établir à cet effet intégrant par exemple le traitement des ronds-points.

En particulier les liaisons intercommunales et entre les espaces de vie cohérents devront être examinées en fonction d'une vision de l'évolution prospective des déplacements. En effet le renforcement des espaces de vie cohérents intégrant les nouveaux moyens de communication et de transports dans le futur modifieront les besoins et réduiront les déplacements, notamment automobiles.

5.4.4. *Les circulations douces*

Les circulations pédestres font l'objet d'une demande croissante et avec "les chemins verts de l'albigeois" elles feront l'objet d'un programme de développement intercommunal.

L'évolution urbanistique de l'agglomération favorisera à moyen et long terme la demande de pistes cyclables dont un plan de développement devrait être établi.

Les pistes équestres liées principalement aux loisirs s'intègrent aussi dans les circulations douces.

Il ne faudra pas négliger aussi les modes de déplacement nouveaux dont on ne connaît que des prototypes ou encore peu répandus et qui seront développés dans quelques années.

Un plan d'ensemble des circulations douces devrait être établi en fonction de cette réflexion prospective et de l'ambition d'excellence.

5.5. Les réseaux

L'excellence du modèle urbanistique albigeois ne va pas sans celle de ses réseaux et ses équipements collectifs. Si dans un premier temps le souci d'harmonisation et de rationalisation de l'existant est judicieux, le projet urbanistique de la communauté suppose que l'on cherche à chaque fois à fixer des enjeux d'excellence. Ces enjeux porteront non seulement sur l'aspect matériel des choses mais surtout sur la fiabilité et la qualité de service aux habitants de la communauté intégrant les aspects esthétiques et environnementaux.

On aura donc à distinguer l'amélioration et l'adaptation des réseaux existants et l'élaboration des schémas à moyens termes permettant de prendre en compte la réflexion prospective sur l'avenir et les transformations de la communauté. Il importe en la matière compte tenu des charges engagées de bien distinguer la résolution rapide des problèmes du présent et la préparation des réponses nouvelles aux problèmes du futur encore à évaluer.

Devront faire l'objet d'une considération particulièrement urgente :

Les réseaux de télécommunication à haut et bientôt très haut débit dans le but décisif de permettre l'accès de tous les usagers particulier, lieux publics, entreprises, associations, services, etc. Dans les meilleurs conditions et les plus brefs délais. C'est bien le critère d'accès effectif qui doit servir à évaluer les choix. Les solutions maintenant disponibles les plus adéquates doivent être retenues sans attendre tant pour les professionnels que pour les particuliers et notamment dans les communes ou quartiers non encore desservis par l'ADSL. On ne peut penser réseau sans les conditions d'accès et en l'occurrence les points d'accès

publics et les conditions de disposition d'ordinateurs et des accessoires indispensables. Un schéma directeur veillant à combler les retards en la matière et à préparer le futur à moyen terme devra être élaboré en veillant à ne pas reproduire les erreurs que d'autres collectivités ont pu commettre et en cohérence avec l'appropriation des usages indispensable pour amener la communauté à un niveau d'excellence dont elle est encore éloignée. Une réflexion sur les différents types de réseaux et notamment la mise en œuvre du WI-FI sera à mener.

Pour les transports en commun trois objectifs complémentaires sont à envisager:

- L'adaptation et l'extension à court et moyen terme du réseau existant
- L'établissement d'un schéma des déplacements à moyen et long terme compte tenu des changements apportés dans le futur à la configuration urbaine, aux usages envisagés et aux moyens de transports.
- La prise en compte des personnes démunies et celles à mobilité réduite y compris dans les déplacements de proximité dans les espaces de vie cohérents.

Pour l'assainissement un schéma communautaire évolutif est à réaliser

Pour le réseau électrique une réflexion est notamment à engager sur la mise en œuvre d'énergies renouvelables

Pour l'alimentation en eau, l'amélioration des conditions existantes et la réflexion sur la possibilité d'un réseau d'alimentation en eau industrielle et agricole est à envisager.

La collecte des ordures ménagères verra s'étendre le tri sélectif en gardant le souci d'en maîtriser les implications sur les plans pédagogique, technique et financier.

Dans chaque cas des objectifs d'excellence devront être fixés au niveau de l'agglomération et rechercher les dispositions à prendre et les partenariats à établir.

5.6. Les équipements collectifs de l'agglomération

Les équipements collectifs constituent un patrimoine de services de tous ordres bénéficiant aux habitants de la communauté. Trois objectifs doivent être visés constituant des critères "d'intérêt communautaire".

- Une bonne répartition sur le territoire et la facilitation de l'accès de toutes les populations
- Un haut niveau de qualité pour chaque équipement (excellence) cohérent avec l'ambition communautaire (fuir la banalité et la médiocrité).
- Un portefeuille d'équipements diversifié en rapport avec les exigences du futur à anticiper.

Parmi les équipements de l'agglomération en recherche d'excellence on peut citer:

- Les équipements sportifs
- Les équipements culturels

- Les équipements de loisirs
- Les équipements de spectacle
- Les équipements techniques
- Les équipements hospitaliers
- Les équipements d'accueil des manifestations et congrès
- Les équipements et mobiliers urbains intercommunaux
- Les équipements de proximité

Un schéma directeur des équipements communautaires sera à établir. Sont aussi à envisager :

- Un dispositif de concertation et d'évaluation du niveau d'excellence des équipements existants,
- Un dispositif d'évaluation et de programmation de nouveaux équipements ou de développement des équipements existants.

6. AXE STRATÉGIQUE N° 2 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN NIVEAU GÉNÉRAL DE COMPÉTENCES HUMAINES DES POPULATIONS DE L'ALBIGEOIS

6.1. Un projet pédagogique communautaire

L'analyse de cohérence culturelle met en évidence l'importance attachée à la compétence des citoyens tant pour répondre aux besoins professionnels liés aux opportunités de l'histoire que pour soutenir un niveau culturel notable.

Une sensibilité certaine existe traduite par l'intérêt quantitatif et qualitatif de l'offre d'enseignement mais aussi pour l'accès à des connaissances et des compétences lorsqu'il est offert au public par des associations ou des initiatives particulières. Cette sensibilité est particulièrement opportune en terme de prospective sachant que ce que certains appellent "l'économie de la connaissance" qui se dessine, réclamera en fait un plus haut niveau de compétences individuelles.

De même l'appropriation par la communauté de l'ambition de son développement réclame aussi un plus haut niveau de "compétences collectives" des acteurs et citoyens de l'espace albigeois. Les ressources humaines de l'espace communautaire sont la clé majeure du développement futur et pour la première fois sans doute elles doivent être considérées aux premiers rangs de la hiérarchie des préoccupations.

Le projet d'agglomération de la communauté de l'albigeois en fait un axe stratégique majeur. L'enjeu stratégique commun justifie ce que l'on peut considérer comme une innovation majeure : la constitution et le pilotage d'un "projet pédagogique communautaire" répondant aux cinq axes de développement définis et à leur synergie tant au niveau des ressources de compétences et matérielles qu'au niveau des implications réciproques.

L'originalité d'un tel projet repose sur la créativité et la mobilisation d'acteurs compétents notamment des structures d'enseignement. Il aura à intégrer les différents objectifs et enjeux que représente l'avenir de la communauté albigeoise pour le futur compte tenu de son ambition spécifique. Il aura aussi à intégrer les problématiques du temps et du futur auxquelles la société de l'espace albigeois est et sera confrontée. Elle tiendra compte aussi des différentes ressources institutionnelles et associatives, humaines et matérielles disponibles et à mobiliser.

Ce projet pédagogique élaboré en concertation servira de cadre de référence à l'ensemble des dispositions et des actions qui ressortissent de cet axe stratégique du projet d'agglomération. Un dispositif de concertation et de prospective sera aussi chargé de l'élaboration innovante du projet pédagogique communautaire.

6.2. L'évolution du champ et du niveau d'enseignement offert sur le territoire de la communauté albigeoise

L'enseignement offert sur le territoire commence à l'école maternelle (facultative mais essentielle) et passe par l'enseignement primaire et secondaire. Les communes sont déjà très attachées à la qualité des écoles et du périscolaire et ont à subir pour plusieurs une pression démographique qui demande un effort constant d'adaptation.

Tous de grande qualité, la réputation des lycées sur le territoire n'est plus à faire. C'est un atout d'excellence à développer et sur lequel appuyer une attractivité et une ambition territoriale.

Concernant plus particulièrement l'enseignement supérieur, l'éventail est déjà particulièrement riche et en plein développement (ex : Université Champollion). Il est aussi réactif pour développer de nouvelles formations en fonction des besoins reconnus ou anticipés.

Cependant cinq aspects sont particulièrement à prendre en compte dans cette évolution :

- L'importance de l'attractivité pour des étudiants et la possibilité d'implantations professionnelles ultérieures sur place.
- Les problèmes de désaffection pour certaines filières (scientifique), la nécessaire anticipation des besoins à moyen et long terme sur le plan éducatif et le plan professionnel.
- La coordination et le décloisonnement des relations entre les différents types et niveaux d'enseignement tant pour les enseignants que pour les élèves de façon à tracer des voies plus lisibles pour ces derniers;
- L'intégration de nouvelles pédagogies et configurations d'enseignement qui se préparent avec Internet.
- Le développement de la recherche qui tire vers le haut le niveau et les ambitions de l'enseignement.

La communauté de l'albigeois ne peut se désintéresser de ce qui forme les ressources de son avenir et doit réciproquement intéresser les responsables et enseignants aux conditions de préparation de cet avenir.

Le cadre de concertation ouvert par l'élaboration d'un "projet pédagogique communautaire" le facilitera.

Dans le projet d'excellence communautaire du modèle albigeois des atouts importants sont déjà là et offrent des perspectives prometteuses. Une insistance particulière est à porter sur l'enseignement supérieur et universitaire dont les implantations au cours des dernières années (université Champollion, EMAC...) préfigurent un développement qu'il faudra qualifier et encourager. Il devra être conçu en fonction non seulement des besoins locaux, du rayonnement de l'excellence de la communauté de l'albigeois mais aussi des évolutions annoncées dans la perspective des cyber-universités. Faire de l'agglomération un foyer d'inventions pédagogiques et institutionnelles en la matière est un enjeu décisif à long terme.

6.3. La constitution d'un pôle de formation professionnelle permanente

L'évolution rapide des métiers et des compétences requises va rendre ce type d'enjeu de plus en plus crucial. Actuellement des bases sérieuses existent couvrant une très large gamme de formations et d'apprentissages (les différentes structures consulaires, l'enseignement secondaire et supérieur, des institutions privées et publiques). Cependant d'une part elles ne donnent pas une lisibilité d'ensemble suffisante à cet enjeu et à une offre cohérente de la communauté albigeoise et d'autre part elles ne permettent pas d'établir les synergies suffisantes, permettant de soutenir une ambition à la mesure des enjeux dans le projet communautaire.

Il est clair qu'un dispositif de concertation sera à organiser pour définir les finalités et le cadre d'une ambition communautaire et les modalités de sa réussite, tant en termes d'objectifs (besoins locaux et ambitions de rayonnement communautaire) que de modalités (structures de concertation, d'initiatives et de promotion)

Le rayonnement et l'attractivité d'un tel pôle de formation permanente constitueront un facteur important du développement économique et démographique de la communauté d'agglomération.

6.4. Les appropriations et le développement des usages d'Internet

Les usages d'Internet en question sont d'abord les usages élémentaires qui feront progressivement partie du quotidien dans la participation de chacun à la vie collective et aux relations avec le monde environnant.

L'appropriation de cette compétence pour une population sera indispensable pour participer aux évolutions des modes de vie et d'activité qui vont former le monde de demain. L'excellence albigeoise ne peut pas ignorer les critères du futur pour s'évaluer et préparer ses réussites.

Il s'agit d'un enjeu pédagogique de première grandeur partant d'un contexte où un très grand nombre même parmi les responsables de la cité, ignore l'essentiel de ces usages et donc les enjeux futurs qui s'y attachent.

Par contre il s'avère que de façon isolée il existe des ressources de compétences et d'expérience dans ce domaine notamment dans les établissements d'enseignement. Aussi est-il pensable de mobiliser des ressources pour assurer à cet enjeu l'envergure et la maîtrise pédagogique nécessaires, en général très largement sous estimées.

On notera que cette compétence collective de tous les publics est indispensable pour que les activités et services qui vont commencer à se déployer sur le réseau de façon massive, puissent

trouver leurs usagers et clientèles d'une part et les compétences professionnelles nouvelles qu'elles réclament d'autre part.

C'est le deuxième volet de l'appropriation des usages celui des usages professionnels dans les différents métiers de l'activité économique, administrative, pédagogique, sociale, culturelle, etc.

On n'a pas toujours pris conscience que des métiers traditionnels sont bouleversés par les ouvertures sans précédent rendues disponibles et que cela réclame des savoir faire, des compétences professionnelles souvent ignorées;

Il s'agit donc pour l'avenir économique et l'ambition d'excellence du modèle albigeois d'organiser une capitalisation des nouvelles compétences métiers et leur appropriation par les organisations utilisatrices mais aussi leur intégration dans divers enseignements. Il ne s'agit pas là de compétences technologiques ou informatiques mais de compétences métiers. Par exemple de nouvelles pédagogies sur Internet sont à l'étude sur le territoire de la communauté et devraient être capitalisées et largement transmises au fur et à mesure de leur élaboration.

Ce type d'enjeu réclame une mobilisation des acteurs et ressources communautaires tant sur le plan conceptuel qu'opérationnel. Les structures de la C2A devraient tenir en la matière une position pilote qu'il est urgent de mettre en projet

6.5. L'accès de tous les publics à des ressources de compétences et de formation

Il est remarquable que les initiatives de type conférences, cafés, ateliers divers, université du temps libre, organisés souvent à l'initiative d'associations, trouvent un certain succès confirmant une attente qui est partout ressentie.

L'évolution du monde, son ouverture à de nouveaux horizons, à des changements de plus en plus rapides en même temps que la présence des questions et des problèmes humains traditionnels réclament pour le citoyen, d'autres moyens de connaissance, de compréhension et de compétence. A la culture classique doivent être ajoutés de nouveaux moyens d'accès à la compréhension des problèmes émergents à notre époque et du futur et aux nouvelles façons de participer à la vie commune tout en poursuivant un développement personnel ininterrompu tout au long de la vie.

Il est donc légitime dans le cadre d'une ambition d'excellence telle celle du modèle albigeois de favoriser le développement systématique d'une offre largement ouverte et diversifiée en direction de tous les publics. Le milieu associatif en est un vecteur naturel mais d'autres dispositifs, d'autres vecteurs sont concevables s'appuyant par exemple sur les ressources des structures d'enseignement ou aussi sur les nouveaux usages pédagogiques d'Internet.

Le projet pédagogique communautaire permet de penser et d'organiser cet enjeu avec les concertations et les concours voulus.

6.6. L'apprentissage d'une participation responsable et compétente des acteurs et citoyens à la vie collective de la communauté

Répondant à une évolution qui ne peut que s'amplifier, il faut prendre conscience que ce type de participation est complexe tant par ses modalités que par son contenu. Il y en a déjà une certaine expérience notamment dans certains quartiers.

En fait la difficulté d'appréhension des enjeux à moyen et long terme, la difficulté de compréhension des problèmes renvoient souvent ces participants soit à des questions subalternes soit à des assauts d'opinions.

Il est par contre tout à fait légitime de penser à un apprentissage collectif progressif de méthodes de concertation de plus en plus largement partagées tant pour la population, les animateurs de la concertation, les acteurs institutionnels, les services et les élus. Tous sont concernés par l'évaluation partagée et les conséquences pour l'action collective, les politiques et l'action publique.

L'existence du projet de la communauté albigeoise représente à ce titre une triple chance.

- Avoir défini une ambition et donc une échelle de valeur commune (Sens du bien commun) qui peut donner cohérence à toute évaluation et sans laquelle on risque la cacophonie.
- Avoir placé le critère d'excellence comme visée ce qui permet de partager la réflexion sur des objectifs, des moyens et des résultats d'excellence dans de multiples domaines.
- Se doter d'une ambition pédagogique communautaire qui permet d'organiser un tel apprentissage.

En définitive pourront être développés un ensemble de dispositifs d'évaluation (que l'on pourrait appeler cercles d'excellence) constitués chaque fois que nécessaire au niveau voulu et progressivement élargi aux thèmes d'intérêt communautaire.

Piloté par l'agglomération ce dispositif a aussi une vertu pédagogique par rapport aux enjeux communautaires; Il s'intégrera progressivement au fonctionnement des différentes instances (conseil de développement, conseil de communauté) ou dispositifs de concertation ou de coopération existant ou à exister.

7. AXE STRATÉGIQUE N°3 : DÉVELOPPER L'ANIMATION ET LE DYNAMISME COMMUNAUTAIRE

Vitalité et dynamisme de la vie communautaire favorisent l'initiative, la créativité et l'engagement des femmes et des hommes. L'animation de la vie communautaire est un moyen de renforcer le sentiment d'appartenance au travers de "moments vécus ensemble". Elle est aussi un vecteur de rayonnement et donc d'attractivité de la communauté.

L'enjeu d'excellence de ce projet communautaire suppose d'en faire un axe stratégique. La réussite de cette ambition passe nécessairement par l'importance toute particulière qu'il faut accorder à la concertation et à l'association des acteurs aux projets. L'autre condition est de la bâtir en s'appuyant sur l'histoire de territoire, sur les réussites collectives ou la créativité et l'inventivité des individus.

En outre il faut prévoir d'intégrer de nouveaux moyens d'animation de collective dont les jeunes se saisissent déjà à partir d'un site Web d'animation communautaire favorisant la fréquentation des communautés d'affinités.

Il contribuera aussi à la stratégie de communication dont les deux enjeux sont

- l'identité collective et le sentiment d'appartenance
- le rayonnement extérieur de l'identité et du dynamisme communautaire essentiel à son attractivité

7.1. Constituer un dispositif de concertation, d'initiative et de coopération au niveau communautaire

L'animation du dynamisme communautaire est du ressort de multiples acteurs: Les communes et leurs services, les associations culturelles et sportives, des acteurs économiques.

La constitution d'un dispositif de concertation communautaire permettra :

- d'étendre à l'agglomération des activités ou manifestations répondant à ses enjeux (ex. des grands évènements traditionnels : le carnaval et le grand prix automobile),
- de coordonner la programmation de manifestations entre les communes et les acteurs de façon à présenter une offre plus cohérente,
- de mobiliser et conforter le tissu associatif tout en favorisant une implication dans les enjeux communautaires du projet et du modèle albigeois.
- d'établir des synergies nouvelles entre les acteurs,
- de favoriser de nouvelles initiatives d'intérêt communautaires (ex : jeux méditerranéens).

Le pilotage de cette politique de la communauté albigeoise visera non seulement à l'amélioration de l'existant mais aussi à atteindre un niveau d'excellence en cohérence avec son ambition et notamment :

Sur le plan culturel, nombreuses sont les activités, les manifestations, les expositions. Il faut y rajouter de nouveaux vecteurs et par exemple :

- l'impulsion d'un mouvement de professionnalisation, formations universitaires, écoles professionnelles, histoire de l'art, rencontres de professionnels, d'artistes...
- le développement d'animation en rapport avec l'histoire et la culture de l'espace albigeois, marche de la brique, mise en valeur de ressources historique (fond carolingien) et surtout dans le cadre du projet d'inscription de la cité épiscopale au patrimoine de l'humanité *la mise en valeur de l'excellence des conditions de vie et d'activité et la présence des créateurs de richesses au travers des âges sur l'espace albigeois,*

Sur le plan sportif, une attente croissante ainsi que certaines performances (ex. athlétisme) renforcent la possibilité de développer ce vecteur d'animation communautaire tant au niveau des jeunes que du soutien au sport professionnel de haut niveau

Sur le plan festif, l'extension communautaire du carnaval, la coordination des fêtes votives communales, l'exploitation communautaire du grand prix, l'hypothèse d'une feria sont autant de possibilités à étudier ainsi que toute initiative visant à l'émergence de grands évènements populaires.

Sur le plan commercial, des manifestations de promotion associées ou non aux dimensions festives, culturelles ou sportives intéressent aussi l'animation communautaire qui peut les intégrer dans sa réflexion.

7.2. Créer un site Web d'animation communautaire

Il s'agit d'une conception peu répandue très éloignée de ce que présentent les collectivités en général.

Un site d'animation communautaire intègre peu à peu les multiples occasions d'animation visant principalement la fréquentation et l'intervention des différents publics et des différents groupes concernés.

Cela demande des compétences d'animation avant tout et une maîtrise particulière de l'outil qui ne correspond tout à fait ni aux métiers de l'informatique, ni à ceux de la communication.

L'instantanéité, la spontanéité, l'incitation, la mobilisation des groupes sociaux autour d'activités, d'événements et de manifestations sont indispensables.

L'animation du site doit donc aussi être progressivement déléguée à de multiples "animateurs" spécialisés tout en gardant une cohérence d'ensemble par rapport aux enjeux communautaires.

Cela suppose en tout cas que la communauté se dote des moyens de la souplesse nécessaire fort éloignée des modalités et des équipements habituels des collectivités dont les rythmes de décision et d'actions courantes sont rédhibitoires dans un tel domaine.

7.3. Développer une stratégie d'identification collective et de rayonnement du dynamisme communautaire

La préoccupation de développer un sentiment d'appartenance communautaire en fédérant les multiples appartenances et leur dynamisme (communes, associations, groupements, etc...) est au cœur de cet axe stratégique. Le fil directeur du projet "l'excellence des conditions de vie et d'activité d'un modèle albigeois et l'accueil de créateurs de richesses" doit servir de référent pour en développer le contenu.

L'exploitation des ressources historiques, la représentation du vécu d'actualité et la projection dans l'imagination du futur en sont trois points d'appuis à utiliser pour concevoir une stratégie cohérente qui permette de piloter l'action d'animation communautaire.

En outre le rayonnement induit par cette animation et sa cohérence d'identification joue pour les différents environnements de l'agglomération :

- soit de façon directe pour l'attractivité de telle ou telle manifestation,
- soit de façon indirecte par la construction d'une image et d'une représentation d'excellence globalement attractives.

C'est aussi une préoccupation stratégique de l'animation communautaire. Les moyens d'Internet (site d'animation communautaire) permettent d'en utiliser la portée en créant liens et fréquentations dans les milieux distants concernés par la vitalité et le dynamisme du modèle albigeois.

Les moyens et compétences de communication doivent être en rapport avec ces deux objectifs:

- l'identité collective et le sentiment d'appartenance associés à la reconnaissance des parties prenantes de la vie communautaire

- la visibilité et le rayonnement extérieur de la communauté d'agglomération selon les différentes cibles proches ou lointaines qui sont les siennes.

**8. AXE N°4 :
DÉVELOPPER
L'ATTRACTIVITÉ DE
LA COMMUNAUTÉ
SUR LES PLANS
ÉCONOMIQUE,
TOURISTIQUE,
DÉMOGRAPHIQUE**

La logique de développement cohérente avec le projet communautaire est celle de l'attractivité.

Cette attractivité vise d'abord :

- le domaine économique
- le domaine touristique
- le domaine démographique

Un volet spécifique (axe 5) vise lui un certain profil de créateurs de richesses réclamant des méthodes différentes..

Néanmoins c'est bien à des ressources extérieures qu'il s'agit de faire appel pour enrichir le développement de la prospérité de la communauté d'agglomération.

C'est un impératif pour pouvoir ambitionner des conditions de vie et d'activité d'excellence constituant progressivement un "modèle albigeois".

En retour ces conditions de vie et d'activité d'excellence constituent le meilleur garant d'attractivité. C'est comme cela que sera instaurée une spirale vertueuse de développement.

8.1. Le développement économique

Trois considérations préliminaires sont à noter :

- L'économie de l'espace albigeois ne s'est jamais identifiée à une activité dominante de façon pérenne. Elle se caractérise au contraire par une grande disponibilité à accueillir des activités différentes en rapport avec l'agriculture, l'artisanat, l'industrie, les services, le commerce.
- Cette non spécialisation est inscrite dans sa culture. Elle est renforcée par la disparition des grandes structures industrielles et le foisonnement de petites et moyennes entreprises dans tous les secteurs.
- L'évolution générale de l'économie et l'émergence des possibilités d'internet, encore à peine intégrées, va vers une grande mobilité et un éclatement des grandes structures au profit de petites unités. (L'appareil de production sera aussi de plus en plus découplé des activités de type tertiaire au sein même des entreprises).

De ce fait la mobilité et la fluidité du tissu économique multipliée par la rapidité d'évolution des marchés, des métiers et des innovations est un facteur majeur à prendre en compte à l'avenir, notamment avec le développement de l'économie de l'immatériel.

Le facteur d'implantation des nouvelles activités économiques qui tend à devenir peu à peu le principal, est le choix de conditions de vie et d'activité attractives.

Les modes de vie offerts qualifient et différencient un ancrage recherché en fonction d'affinités particulières.

Les valeurs culturelles traditionnelles et modernes, les conditions de vie dans toutes leurs dimensions et les conditions d'activité deviennent le principal critère différenciant. Ceci encourage donc les territoires à faire valoir leur originalité au contraire des jeux concurrentiels banalisés.

En outre, les petites structures dénuées de nuisances peuvent s'implanter dorénavant au sein des espaces d'habitation où se trouvent les services attendus. Les décisions d'implantation sont ainsi de plus en plus influencées par une dimension subjective appuyée sur l'évaluation de la qualité des modes de vie et l'intégration des activités dans la cité.

Ces trois considérations conduisent à mettre en évidence la pertinence prospective du "modèle albigeois". L'animation du projet favorisera massivement ce type de développement économique par son attractivité.

De ce fait toute la politique de développement économique communautaire est basée sur le développement des facteurs d'attractivité pour les acteurs économiques.

Neuf facteurs ont été identifiés qui donneront lieu soit à des actions nouvelles, soit à des conventions entre les acteurs, soit à des actions de promotion. Ce sont :

8.1.1. Offrir des espaces d'activité diversifiés, bien intégrés dans l'espace communautaire et offrant un excellent niveau de qualité environnementale, immobilière, logistique ainsi qu'un coût d'accession compétitif

Cela suppose d'envisager non seulement les zones d'activités traditionnelles mais aussi des nouveaux espaces et notamment de nouvelles offres adaptées aux espaces d'habitation (espaces de vie cohérents). Les questions de réserves foncières à constituer sont évidemment conditionnées par les stratégies d'implantation à établir. Elles intègrent dorénavant des raisonnements urbanistiques et pas simplement la réservation d'espaces dédiés aux activités économiques.

La constitution d'espaces d'activités dédiés à une filière, un pôle d'excellence ou un ensemble de pôles d'excellence (ex: pôles technologiques spécifiques ou non) doit être étudiée avec le souci d'intégrer les mutations à venir qui peuvent remettre en question les certitudes d'hier.

La concertation autour de cercles d'excellence ou de clubs de zones permettra de favoriser zones par zones une spirale vertueuse d'évolution et aussi la rencontre entre les élus et les acteurs économiques.

8.1.2. Proposer des conditions de vie, d'habitat, de services de proximité attractives pour les collaborateurs des entreprises et institutions qui souhaitent s'implanter sur le territoire

Cela milite en faveur du rapprochement des activités des lieux d'habitation (sous réserve de l'absence de nuisances) mais aussi du rapprochement de services des zones d'activités existantes. C'est d'ailleurs une demande montante des entreprises et un critère de choix d'implantation.

Il restera par ailleurs à mettre en valeur les enjeux d'excellence du projet communautaire en la matière et bien évidemment des acquis pour contribuer à actionner ce vecteur.

8.1.3. Organiser le meilleur accueil des clients, fournisseurs, partenaires des activités économiques

Cela doit faire l'objet d'une attention spécifique. Signalétique adaptée, information, accès à une restauration et à un hébergement hôtelier cohérents. Tout cela devra faire l'objet d'une analyse de la demande pour construire une offre en la matière qui contribue à agir sur ce vecteur d'attractivité. Il concourt à l'image et la notoriété de l'agglomération pour les professionnels concernés et pour les entreprises qu'ils sont amenés à visiter.

8.1.4. Offrir un potentiel de compétences professionnelles et de richesses humaines adapté et de très bon niveau et développer des ressources de formation permanente adaptées et performantes

L'axe stratégique de développement des compétences y répond. La lisibilité du dispositif et de l'offre de formation initiale et de formation permanente contribuent évidemment à l'attractivité économique du territoire. Il s'agira ici plus particulièrement d'analyser la demande potentielle et d'anticiper sur les besoins futurs notamment ceux des entreprises en quête de compétences nouvelles.

8.1.5. Favoriser l'accès à des services professionnels de très bon niveau aux entreprises

La performance des entreprises mais aussi leur création ou leur implantation réclament l'appui de services professionnels de conseil ou d'assistance (financier, juridique, etc.). Il est dans l'intérêt de la communauté de faire en sorte que ce vecteur d'attractivité puisse jouer. Il faudra pour cela envisager avec les acteurs économiques comment améliorer le potentiel de services locaux ou du moins faciliter l'accès à des services de niveau d'excellence.

Une attention particulière doit être portée aux services financiers dont le besoin se fait sentir. Il faut envisager là non seulement les services classiques et ceux de l'ingénierie financière mais aussi la constitution ou l'accès à des outils de participation financière et notamment aux fonds propres des entreprises.

8.1.6. Contribuer à la dynamisation et la promotion des activités existantes et à favoriser l'émergence de pôles d'excellence (ex: pôles technologiques...) pour renforcer l'attractivité de la communauté d'agglomération albigeoise

La prospérité des entreprises existantes, leur dynamisme et le renom qu'elles portent est bien évidemment un vecteur d'attractivité important. Pour cela une politique de soutien à la promotion et au développement est à établir avec tous les acteurs concernés. En particulier

favoriser l'émergence de pôles d'excellence (pôles technologiques) et de filières à partir des potentiels existants contribue au dynamisme des entreprises.

La structuration des activités en réseaux professionnels favorisera les synergies, la visibilité et la compréhension des besoins et des potentiels de développement. La promotion des activités et des productions (services, industrie, agriculture...) s'en trouvera facilitée. Une meilleure conscience communautaire de ces enjeux favorisera le soutien aux activités et leur dynamisme.

8.1.7. Promouvoir à l'extérieur l'offre communautaire d'attractivité constituée par l'excellence des conditions de vie et d'activité

Porter à l'extérieur la connaissance des facteurs d'attractivité de la communauté de l'albigeois est bien évidemment un vecteur décisif. Une stratégie est à définir pour déterminer les cibles et les moyens de promotions et de prospection pertinents.

8.1.8. Offrir un accueil et un accompagnement approprié et attractif des candidats à l'implantation et des implantations nouvelles

La façon d'accueillir et d'accompagner les candidats à l'implantation d'activités est bien évidemment un facteur décisionnel important. C'est aussi un facteur de notoriété et de représentation qui mérite que l'on investisse dans ce vecteur d'attractivité. Il doit évidemment porter sur les futurs et nouveaux arrivants mais aussi sur les activités existantes quand à leur intégration à la vie communautaire et la reconnaissance de leurs préoccupations par les élus (et réciproquement)

8.1.9. Favoriser l'innovation indispensable à la prospérité de demain

Cela passe par de nombreux moyens:

- Valorisation et sollicitation de la recherche (EMAC, Universités, Lycées...)
- Veilles technologique, commerciale, structurelle,
- Facilitations des initiatives innovantes et leur développement
- Entretien d'une réflexion prospective avancée, générale ou spécialisée.

Pour la communauté d'agglomération, l'action de développement économique consiste à intervenir sur les vecteurs d'attractivité de la façon la plus cohérente et efficace possible.

Il est clair qu'elle ne peut le faire qu'en coopération avec les acteurs économiques intéressés habituellement sur ces vecteurs et dans le cadre de conventions ou de délégations contractualisées. Il s'agit en effet d'éviter les doubles emplois mais aussi de garder le contrôle d'une politique communautaire volontariste, dynamique et évolutive.

Son premier rôle sera de contribuer à l'élaboration d'une politique, d'une stratégie et d'un plan d'action au niveau communautaire en concertation avec les autres acteurs qui n'ont pas en général le même périmètre d'intervention et dont le champ d'action peut être plus spécialisé. Le champ économique est largement diversifié (agriculture, artisanat, services publics et privés, professions libérales, commerce, industrie...)

Son deuxième rôle sera de piloter la politique communautaire en coopération avec les différents acteurs pour faciliter les actions décidées de concert ou prendre des initiatives complémentaires. Une structure de concertation ad hoc sera évidemment à constituer.

8.2. Le développement touristique

Le tourisme sur l'agglomération peut s'analyser en trois catégories :

- Le tourisme de passage, celui des circuits où sont inscrits les sites comme la cathédrale d'Albi et le musée Toulouse-Lautrec.
- Le tourisme de séjour, celui des périodes de vacances et de loisirs où l'attrait du cadre et des activités invite à des séjours courts ou prolongés si l'hébergement et l'accueil sont au rendez-vous.
- Le tourisme d'affaires et de prestige qui vise une population attirée par des événements ou manifestations d'exception.

Contrairement aux tentations habituelles, ces trois types de séjour ne se recouvrent guère compte tenu de la différence des clientèles et des motivations;

Le tourisme de passage (plus de 500 000 visiteurs par an) laisse toujours espérer une évolution vers le court séjour, le plus souvent décevante compte tenu de cette segmentation du marché par les motivations, souvent bien plus sélectives que l'on ne pense.

Le tourisme de séjour n'est pas organisé sur le territoire communautaire. La diversité du cadre urbain et paysager, une multiplicité de sites naturels ou de patrimoine bâti, la qualité des équipements, le dynamisme des animations suggèrent qu'il existe une base pour faire de la communauté une destination de séjours, vacances et loisirs. Le développement d'une ambition d'excellence laisse penser qu'une véritable attractivité est concevable. Resterait à conduire une politique d'hébergement, d'accueil et d'offre diversifiée pour engager l'agglomération dans cette voie d'intérêt économique et d'image.

Le tourisme d'affaires et de prestige n'est pas organisé. L'attraction de créateurs de richesses milite en sa faveur sachant qu'il faut alors jouer là les atouts les plus avancés sur le mode de l'exception et du prestige.

Cependant il est un facteur qui peut bouleverser le paysage, c'est la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO en ce qui concerne la cité épiscopale.

Tout d'abord il faut souligner le caractère d'intérêt mondial de ce patrimoine de l'espace albigeois, dimension qui n'est pas toujours intégrée par les acteurs de la communauté.

Or, au-delà de l'effet d'image et de notoriété considérable, la candidature exige que tout l'environnement du site soit envisagé comme espace d'attractivité.

La "territorialisation" de l'attrait d'un site de grande notoriété est un problème souvent mal résolu à cause de la dissonance entre l'offre d'exception et un environnement d'offres relativement banalisées.

La clé est alors la recherche d'une cohérence entre le site principal et la thématique d'une offre générique pour le territoire environnant.

C'est là que se rejoignent, par cette opportunité de grande importance, le patrimoine historique et l'ambition du projet construit justement sur une cohérence culturelle.

Il serait donc judicieux de prendre comme thématique générique :

“L’excellence des conditions de vie et d’activité et les créateurs de richesse au temps de la cité épiscopale”

Il est tout à fait pensable de multiplier les offres autour de ce thème sur tout le territoire de l’agglomération s’agissant de faire revivre les scènes significatives.

Ce thème peut alors être en outre facilement décliné sur d’autres époques sans dissonance: l’époque du pastel, l’époque de Toulouse Lautrec, de Lapérouse, etc. s’agissant à chaque fois de faire revivre ce qu’il y avait d’excellence et de création de richesse à chacune de ces époques (l’époque minière et métallurgique ont aussi leurs caractères d’excellence et leurs créateurs de richesse à mettre en valeur).

Le choix de cette thématique conduit :

- à donner sa cohérence à la candidature à l’inscription au patrimoine mondial en intégrant dans une même offre le site d’exception et l’espace communautaire,
- à résoudre le problème d’intégration des trois types de tourisme actuels partageant alors la même thématique dans des registres différents,
- à renforcer massivement l’identification collective communautaire et sa notoriété,
- à donner au projet communautaire une puissance par la portée du rayonnement induit et donc de l’attractivité qui en est le moteur (notamment pour les créateurs de richesses) et le développement de l’excellence des conditions de vie et d’activité qui en est à la fois le vecteur et le bénéfice.

Ce choix permettrait aussi de soutenir l’originalité et l’ambition du projet fondées sur une singularité historique indiscutable.

Un travail de créativité et de concertation autour de cet enjeu paraît urgent et à entreprendre quelque soit l’issue de la candidature qui ne pourra qu’en être confortée donnant aussi aux politiques culturelles régionales et nationales une matière de grand intérêt. Il permettra de prendre mieux conscience des patrimoines communautaires, de concevoir des offres touristiques attractives et innovantes qui "donnent à vivre" les moments du passé significatifs pour les différents publics d’aujourd’hui et d’établir des liens avec des publics lointains participant au rayonnement de longue portée nécessaire pour les attracteurs de richesses.

En conclusion, le tourisme communautaire doit prendre une ampleur inconnue à ce jour.

- Il s’appuiera sur la notoriété et le rayonnement de l’inscription au patrimoine mondial et la mise en valeur de tous les atouts cohérents avec cette identification.
- Il bénéficiera de l’ensemble des animations et des équipements de l’agglomération et son environnement mais aussi de tous les produits et animations touristiques dérivés du développement précédent.
- Il permettra de développer un tourisme de séjour important grâce aux hébergements qu’il sera indispensable de développer notamment dans les zones vertes de l’agglomération (environnement agricole et rural), mais aussi dans les espaces de vie cohérents ou des lieux spécialisés. Cela fait partie aussi de la conception de produits touristiques à forte valeur ajoutée.

- Il devra aussi développer un tourisme de prestige très ciblé en cohérence avec la notoriété mondiale mais surtout en vue de l'attraction des créateurs de richesse prévu à l'axe 5

8.3. Le développement démographique

Trois types de questions se posent à ce propos dans la projection du projet d'excellence albigeois :

- La question quantitative de la taille optimale de la population de l'agglomération,
- La question qualitative du type de population dont il faudrait favoriser la présence,
- La question de la répartition des habitants sur le territoire de l'agglomération.

8.3.1. *La question quantitative*

Deux arguments sont à considérer. L'attractivité réussie ne peut qu'entraîner un afflux démographique. Il serait vain de penser attirer des richesses sans attirer les hommes. Il existe d'ailleurs déjà une certaine attractivité non contrôlée de plusieurs origines (Toulouse, Europe du Nord, étudiants, retraités, territoires environnants ?). Il vaut mieux contrôler l'afflux de populations que de l'ignorer ou s'y opposer.

L'autre argument est celui de l'effet de taille de l'agglomération qui contribue à la puissance de ses capacités de développement dans l'excellence et aussi à l'attractivité (commerce et services) d'une zone de chalandise prometteuse. L'objectif de dépassement à terme d'une population de 100 000 habitants est à considérer.

En effet, si la communauté de l'albigeois peut prétendre à des conditions de vie et d'activité d'excellence, par exemple en matière d'urbanisme, d'éducation, d'animation ou d'économie, c'est aussi parce que sa taille y contribue malgré tout.

En fait le facteur démographique quantitatif fait aussi intervenir les territoires environnants (projet de pays). Cependant on ne peut s'attendre pour le moment de ce côté à des bouleversements démographiques malgré quelques évolutions à la marge. C'est donc le territoire de l'agglomération qui est le lieu principal de l'attractivité démographique.

Peut-on penser des croissances importantes dans les décennies à venir? Un projet d'excellence peut certes l'envisager compte tenu de la maîtrise des conditions de vie et d'activité qu'il développe. On ne peut pas craindre un tel développement quantitatif dès lors qu'on en contrôle les conditions et les effets.

8.3.2. *La question qualitative*

Le premier aspect c'est le dynamisme de la vie communautaire qui plaide en faveur de l'attractivité des jeunes. Cela couvre alors:

- l'installation des jeunes de l'agglomération sur place après leurs études. Seule la prospérité et le dynamisme économique le permettent.
- L'installation sur place d'étudiants des structures scolaires et universitaires apportant ainsi leur dynamisme et leur compétence au développement communautaire,
- L'attrait de jeunes adultes ou d'adultes encore jeunes, venant s'implanter avec aussi leurs richesses, leur dynamisme et leurs projets dans toutes sortes de professions.

La question qualitative se pose aussi dès que l'attrait est plutôt tourné vers une situation de retrait : retraités, éloignement de Toulouse pour l'habitation, installations de confort. On ne peut douter que l'excellence des conditions de vie (plus que d'activités) produise cet attrait. Cependant c'est la politique d'accueil et de promotion qui orientera l'attrait démographique qualitatif. Il est donc important de s'en donner les moyens.

8.3.3. *La question de la répartition sur le territoire de l'agglomération*

La réflexion sur le modèle albigeois d'un urbanisme d'excellence conduit à privilégier un équilibre dynamique des habitants des espaces de vie cohérents.

Il y faut une représentation de toutes les générations et aussi une diversité des conditions sociales pour donner à chaque site un équilibre dynamique particulier.

Il est donc important de pouvoir intervenir sur les équilibres et la composition démographique. Cela est possible en phase de développement et non en phase de stabilité ou de stagnation.

Le développement démographique quantitatif, qualitatif et réparti est donc une condition et une opportunité de réussite du projet.

9. AXE STRATÉGIQUE N°5 : RECHERCHER DES CRÉATEURS DE RICHESSES DE HAUT NIVEAU, D'ENVERGURE ET DE PRESTIGE

L'univers albigeois a toujours connu des périodes de prospérité dues à des opportunités de création de richesses (présence épiscopale, préfecture, pastel, période industrielle...). Aujourd'hui les communautés territoriales sont invitées à prendre en main leur devenir. Il n'est donc plus pensable de simplement attendre passivement de nouvelles opportunités de l'envergure de celles, historiques, qui ont forgé la culture et les mentalités de l'espace albigeois.

Comment peut-on alors susciter de nouvelles opportunités d'envergure et lesquelles?

La réponse passe déjà par la recherche de créateurs de richesse porteurs de potentialités qui constituent des opportunités majeures pour la communauté albigeoise.

Il faut d'abord considérer que les atouts à jouer sont les atouts d'exception que l'héritage a légué à l'espace albigeois.

Ces atouts sont ceux qui lui procurent une notoriété et une "lisibilité de longue portée".

Ils tournent évidemment autour de la cité épiscopale et de Toulouse Lautrec en grande partie. L'inscription au patrimoine mondial est bien évidemment un facteur de première grandeur dans cette perspective essentiellement fondée sur un patrimoine de subjectivité.

D'autre part les créateurs de richesses, initiateurs d'opportunités nouvelles, doivent répondre à différents critères :

- "de haut niveau" pour signifier la pertinence et la créativité de leurs apports dans le futur,
- "d'envergure" pour postuler l'importance et l'ampleur de la portée des initiatives qu'ils peuvent entraîner,
- "de prestige" pour conforter l'image d'attractivité "de longue portée" de l'espace albigeois.

Les créateurs de richesses en question, tous mobilisés sur des ancrages de subjectivité peut être recherchés dans différents domaines :

- Chercheurs (sciences, philosophies, sciences humaines et sociales, droit, management, prospective),
- Acteurs économiques (technologies et applications avancées, forts potentiels d'innovation prospective),
- Décideurs (porteurs d'initiatives institutionnelles et de projets de tous ordres),
- Créateurs (sur le plan artistique, urbanistique, celui de la pensée ou de l'action)...

C'est en tant qu'initiateurs, porteurs de projets, chefs de file (filières), auteurs qu'ils seront sources d'opportunités d'envergure.

La réflexion sur la mise en œuvre de cet axe stratégique a mis en évidence les compétences à déployer :

- veille et détection des personnalités et des milieux prometteurs,
- établissement de contacts et entretien de relations,
- mise en œuvre opportune des atouts de prestige de l'espace albigeois et notamment de manifestations de haut niveau et d'un tourisme spécialisé.
- établissement de liens de familiarisation avec l'univers communautaire pour faciliter l'émergence et l'ancrage de projets,
- facilitation de l'élaboration et de l'implantation de projets issus de la présence des créateurs de richesses.

Il faut pour cela non seulement une compétence de pilotage de niveau approprié, mais aussi l'appui d'élus fortement mobilisés par cette dynamique de recherche et d'accueil, ainsi que le concours d'acteurs de l'agglomération aux moments opportuns pour donner corps au processus.

Il y a déjà des exemples d'engagement de cette perspective qu'il n'est pas ici encore le lieu de préciser.

Cet axe stratégique doit être conduit de façon spécifique compte tenu du caractère exceptionnel de ses enjeux et ses méthodes. Cependant il vient en complément des autres axes stratégiques sans lesquels il ne trouverait pas de crédibilité et pour lesquels il contribue à tirer vers le haut une ambition d'excellence d'un modèle albigeois.

10.

EXPLICITATIONS DE

L'ORIENTATION POLITIQUE ET STRATÉGIQUE DU PROJET

Les cinq axes stratégiques dégagés de la réflexion définissent les domaines principaux ou une ambition d'excellence doit conduire à rechercher des solutions avancées, remarquables et cohérentes avec les enjeux du futur dans un monde en mutation. Cette exigence s'applique à tous les domaines évitant de se contenter de solutions banalisées limitées aux problèmes courants.

Tous les problèmes que rencontre une telle agglomération, matériels et humains sont à envisager dans cet esprit. Il est donc apparu peu utile de faire à ce stade le catalogue des solutions déjà inscrites dans des procédures sectorielles. Par contre il ne faut pas perdre de vue la nécessité à chaque fois de replacer les choses dans une ambition d'excellence sans quoi l'action serait incohérente avec le projet.

Au cours des différentes consultations un certain nombre de questions ont été soulevées souvent à juste titre. La stratégie de développement du projet d'agglomération ne les perd pas de vue mais les intègre aux solutions retenues. L'orientation du projet apporte des réponses spécifiques qu'il faut intégrer pour comprendre l'esprit et la méthode choisis pour le développement de l'agglomération albigeoise.

On examinera ici un certain nombre de questions posées par l'application de l'orientation générale et la stratégie du projet et notamment en ce qui concerne les rapports de la communauté avec un pays de l'Albigeois et des Bastides.

10.1. Le devenir du caractère rural d'une partie du territoire et de son agriculture

Pour le monde rural, deux axes de réflexion sont à considérer :

- **La réflexion prospective.** Dans le passé la concentration urbaine et la déprise agricole ont exacerbé le clivage entre monde rural et monde urbain. Au cours des toutes dernières décennies la pression urbaine a cherché à satisfaire ses besoins en empiétant sur l'espace rural tant pour l'habitat, souvent dispersé ou pavillonnaire, que pour les loisirs.

Dans cette logique le choix pour des communes périphériques à la ville se situe entre être envahies pour satisfaire aux besoins des urbains ou résister pour conserver le caractère actuel (résultat des changements du passé).

Or il émerge une nouvelle tendance qui accompagne un basculement total de ce que l'on a connu depuis plus d'un siècle et qui consiste à recréer un nouveau mode de vie sur le territoire rural. Le dernier recensement a montré que pour la première fois depuis très longtemps l'augmentation de population en France est plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain et la DATAR s'interroge sur le type de société, d'habitat, d'activités qui se préparent.

Cela impose une réflexion nouvelle sur l'avenir des communes rurales au-delà des questions habituelles tout en prenant acte du patrimoine naturel et culturel qu'elles apportent.

- **La réflexion communautaire.** Une communauté d'agglomération n'est pas une simple juxtaposition de communes, elle est aussi la fondation d'une communauté de destin, communauté hétérogène certes, ce qui contribue à sa richesse si ces différences sont conjuguées dans une harmonie d'ensemble. C'est donc l'avenir de tout un territoire qu'il faut penser et engager dans le futur (c'est le but et la seule raison d'être légitime du projet). Il faut

donc rechercher une cohérence à l'ensemble du territoire pour trouver une harmonie, une identité commune, des réponses originales aux défis de demain (pas à ceux du passé).

En particulier l'occupation de l'espace aura toujours une distinction à faire entre des concentrations d'habitations et des espaces ouverts, espaces naturels, agricoles, paysagers ou voués à des activités collectives. Cependant elle aura aussi à inventer des solutions nouvelles tant pour le traitement harmonieux de ces espaces ouverts que pour le développement d'unités de vie collective et donc d'habitation qui répondront à de nouveaux critères d'attentes.

L'enjeu d'excellence et d'attractivité de l'agglomération albigeoise exige des réponses avancées, novatrices à ces questions. Le projet les prend en compte de la façon suivante:

L'identité commune. L'idée d'un "modèle albigeois" d'urbanisme communautaire suppose que l'on recherche la meilleure harmonie entre l'urbain et le rural, sachant que les séparations et les oppositions du passé prendront sans doute un nouveau visage dans le futur. Les urbanistes avancés travaillent partout à intégrer dans de nouvelles formes d'urbanisme cette diversité des lieux.

"Albigeoise" est le nom choisi pour la communauté d'agglomération. C'est donc un "modèle albigeois" qui identifie l'ambition à moyen et long terme formulée par le projet.

Les conditions d'habitation du futur. L'extension incontrôlée de l'habitat dispersé ou pavillonnaire a été mise en question par la loi SRU. Par ailleurs la tendance émergente est à habiter dans un lieu à taille humaine, vivant, équipé en services de proximité de tous ordres et proche des lieux de travail. Le concept d'espace de vie cohérent est issu de cette réflexion prospective tant pour le milieu rural (ex. villages anciens ou nouveaux) que pour le milieu urbain (quartiers, centres anciens ou nouveaux). Ces espaces de vie cohérents structurent le territoire communautaire dans le futur chacun ayant évidemment son caractère propre.

Dans ce domaine l'immobilité ou la répétition des tendances anciennes ne sera plus concevable dans le futur. C'est là un enjeu fort du "modèle albigeois".

L'agriculture. Elle est considérée dans le projet de plusieurs manières

En tant qu'activité économique elle bénéficiera des mêmes attentions hormis la question de l'attractivité qui se pose différemment. La visée d'excellence des productions agricoles du terroir ne peut que bénéficier au développement de l'agriculture en même temps qu'à l'attractivité de l'agglomération albigeoise.

En tant qu'espace agricole il constitue à la fois l'outil de production principal à préserver et à la fois un espace environnemental qui contribue à l'agrément du territoire communautaire. Son intérêt communautaire et le bien commun auquel participent les agriculteurs exige que ces deux dimensions soit considérées.

10.2. Les politiques sociales et de solidarité

Comment envisager un projet d'excellence des conditions de vie et d'activité en imaginant que les plus démunis soient laissés pour compte. L'ambition communautaire albigeoise est d'engager toute la vie communautaire vers le haut pour lui donner un caractère d'attractivité exceptionnel, gage de sa prospérité.

Des politiques sociales sectorielles existent, politique de la ville, PLH, etc... qui ont vocation à être étendues s'il y a lieu à l'ensemble de l'agglomération. Bien qu'elles aient leur logique propre la communauté d'agglomération est amenée à repenser les différentes questions sociales et de solidarité dans le cadre de son projet et de sa stratégie. Il faut comprendre que différents axes stratégiques du projet concernent évidemment au premier chef les catégories sociales les plus démunies mais aussi toutes les catégories générationnelles.

Le concept d'espace de vie cohérent intégrant la recherche d'excellence des conditions de vie pour tous est le lieu privilégié de la vie collective de proximité et donc de la solidarité concrète et des solutions avancées et performantes qu'il faut rechercher à l'avenir.

- **Les personnes et familles de condition modestes.** Elles sont concernées par les questions d'habitat traitées de façon équilibrée dans les espaces de vie cohérents. Elles y trouveront à proximité les services administratifs et sociaux dont elles ont besoin ainsi que les solidarités humaines de voisinages. Le développement de nouveaux emplois de services de proximité mais aussi d'activités réimplantées dans l'espace de vie favorisera la régulation de ces problèmes. Les ambitions de développement humain du projet notamment sur le plan professionnel s'adressent aussi à ces personnes pour faciliter leur évolution.
- **Les personnes handicapés, dépendantes ou à mobilité réduite.** C'est toujours dans l'espace de vie de proximité que leurs conditions de vie peuvent le mieux être abordées. Les ambitions d'excellence exigent non seulement que des réponses soient apportées mais aussi que des solutions nouvelles soient imaginées. Transport, instruments de travail, moyens de soutien aux gestes quotidiens bénéficieront de l'emploi de nouvelles technologies et des nouveaux types de services à domicile. Les solutions en matière de conception de l'habitat et en matière d'aménagement urbain trouveront à l'échelle humaine des espaces de vie cohérents les solutions nouvelles que la communauté d'agglomération pourra ainsi encourager tout en favorisant leur émergence et la capitalisation d'expérience.
- **Les personnes étrangères ou de passage.** Dans un village ou dans un quartier, espaces de vie cohérents ouverts à la mixité sociale et générationnelle et parties prenantes d'un enjeu d'attractivité, l'accueil matériel et moral des nouveaux venus ou des passagers est une exigence à la quelle chacun répondra avec sa personnalité et ses règles et moyens.
- **La famille et la petite enfance.** L'échelle de l'espace de vie cohérent est tout à fait favorable à un urbanisme et un habitat conçus pour ses habitants. La proximité des services ou de leurs moyens d'accès doivent permettre d'éviter les déplacements contraignants et l'évolution de la structure des emplois ou du télétravail favoriseront aussi une vie de famille différente. Les services à la petite enfance de tous ordres s'inscriront dans les activités de plus en plus valorisées d'ordre public ou privées.
- **Les personnes du troisième et du quatrième âge.** On n'a pas encore pris la mesure quantitative et qualitative des bouleversements qui se préparent. Ainsi l'urbanisme et l'habitat qui convient aux ages avancés et aux différentes étapes du vieillissement ne sont-ils pas encore préparés. La recherche de l'excellence des conditions de vie dans les espaces cohérents en fait un objectif de première grandeur pour la communauté d'agglomération. En outre toute la structure de services appropriés et notamment pour le maintien à domicile est encore à développer largement. Cela fait partie du projet d'une communauté d'agglomération où il fait bon vivre et vieillir.
- **Les jeunes en difficulté.** L'environnement social est un support décisif lorsque des difficultés se manifestent. Les espaces de vie cohérents et la conception d'une cité à taille humaine en recherche d'excellence offrira un support efficace à la résilience ou simplement

au développement et à l'éducation personnelle et sociale des jeunes en difficulté. Les politiques sociales de l'Etat ou des collectivités territoriales à leur égard y trouveront le lieu propice à leur application

- **Les jeunes adultes et jeunes couples.** Les nécessités démographiques du développement nécessitent de développer à leur égard une attractivité sans faille. Il faudra donc sur le lieu de vie les services, l'habitat, les équipements urbains, l'animation, les transports, les télécommunications, les moyens de la formation et de l'éducation, les services à la petite enfance, les services de santé de proximité soient particulièrement soignés. Le concept d'espaces de vie cohérents avec la visée d'excellence qui est la sienne en a justement l'objectif. L'environnement de l'agglomération permettra en outre d'apporter les conditions de vie et d'activités recherchés par les personnes de ces âges.

Les politiques de la ville, politiques de sécurité, politiques de l'habitat et autres politiques sociales sont les moyens naturels pour permettre de satisfaire les ambitions du projet d'agglomération dans ce domaine.

10.3. La politique économique et l'emploi

La prospérité de la communauté des habitants de l'agglomération est l'enjeu principal de l'ambition et du développement. Cette prospérité est recherchée pour développer des conditions de vie et d'activité d'un niveau de qualité exceptionnel (sens de la notion d'excellence) et par le moyen d'une attractivité remarquable.

Cela donne à la politique économique une orientation et une méthode spécifique.

La communauté ne produit pas le développement économique, elle ne peut avoir qu'une politique incitatrice. Pour cela elle cherchera à influencer sur tous les facteurs qui renforcent:

- L'excellence des conditions d'activité sur son territoire,
- L'attractivité de nouvelles activités en cohérence avec sa spécificité, son positionnement et les tendances prospectives du monde économique.

Elle joue sur "l'attractivité des modes de vie" facteur principal dans le futur du développement économique local. Elle dispose pour cela d'atouts majeurs liés à son héritage à condition de les jouer. C'est la raison d'être d'une recherche d'excellence qui est le refus de la banalisation.

Aussi c'est avec ses atouts spécifiques que l'agglomération définit sa politique et sa stratégie d'attractivité économique et cherchera à mobiliser les acteurs sur ces critères (C'est aussi l'application de la logique de projet plutôt que d'une logique de guichet distributrice).

Pour réaliser son ambition la communauté d'agglomération établira des partenariats spécifiques avec les acteurs du monde des entreprises des services, de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture, de la santé, etc... pour définir des objectifs particuliers dans le cadre de ses plans d'action spécifiques.

L'emploi dépend de la demande des entreprises et activités de la communauté d'agglomération. La recherche de créateurs de richesses d'envergure est bien destinée à la création d'activités importantes pour le futur. L'attractivité d'exception recherchée par la communauté permettra aussi de développer un volant d'activité varié et de plus en plus important.

L'emploi dépend aussi des compétences professionnelles offertes par ceux qui sont en recherche d'emploi. Les dispositions relatives au développement humain comme condition d'excellence communautaire déboucheront sur plusieurs moyens de développer ou de réajuster ces compétences.

L'emploi dépendra enfin de la capacité d'une société à inventer de nouveaux modes d'activités basées sur des configurations de travail nouvelles et favorisées par le retour à une nouvelle proximité de la vie collective (souvent détruite par l'époque industrielle). Les mutations de l'économie et le développement d'économies de proximité permettront des initiatives nouvelles qu'une communauté d'agglomération qui vise l'excellence des conditions de travail ne peut manquer.

10.4. La santé

Les équipements de santé sur le territoire de la communauté font déjà partie du patrimoine d'excellence qu'il faut continuer à développer. C'est aussi un pôle d'excellence pour le développement d'activités qui ont un impact économique certain. Le développement humain avec le potentiel de formation et d'enseignement que représente ces activités ainsi qu'une ambition d'éducation populaire à la santé sont aussi des enjeux qui s'intègrent au projet de l'agglomération albigeoise. En outre la conception des espaces de vie cohérents renvoie à la question des services sanitaires, médicaux, et para médicaux ainsi qu'à tous les services de soins dont il faudra disposer dans ces espaces de proximité compte tenu des exigences liées à leurs ambitions. Il y aura certainement à développer localement une large gamme de prestations mais aussi à innover dans la conception de structures intermédiaires telles que des maisons de santé pour les urgences ou pour des soins et consultations localisés. C'est le bon niveau aussi pour l'accès de tous aux soins et à l'éducation à la santé. Le volet santé devra donc faire l'objet progressivement d'un investissement de la communauté d'agglomération en concertation avec les professions et les acteurs concernés

10.5. Albi et les autres communes

Le poids démographique, l'expérience et les ressources de la ville d'Albi dans l'agglomération sont incontestables. Beaucoup de communautés d'agglomération naissantes sont dans une situation similaire. Une ville centre entourée de communes urbanisées ou essentiellement rurales.

Il s'y développe trop souvent une situation dommageable:

- La ville centre ne voit pas bien l'intérêt pour elle de l'enjeu communautaire, sauf comme extension de ses propres préoccupations sur un territoire plus large.
- Des communes périphériques craignent que la ville centre impose sa loi et adoptent une position défensive, revendicatrice ou paralysante. Cela ne permet pas en général d'appréhender l'intérêt communautaire à long terme, avec tous les bénéfices d'une expérience nouvelle pour l'engagement de l'avenir et la saisie des opportunités du futur.

Les communes rurales sont riches d'espaces, de paysages, de calme et de nature, les communes urbaines sont riches de leurs équipements, de leurs emplois, de leurs services, de leur expérience. L'histoire est un héritage commun, le futur une aventure à partager. Il n'est certainement pas, à notre époque, la continuation de ce qui s'est produit dans les décennies précédentes.

Ce problème se résout peu à peu lorsque les perspectives de l'ambition commune deviennent plus mobilisatrices que les tractations liées à la gestion du présent.

Fallait-il créer un nouvel étage administratif pour la gestion du présent où ne faudrait-il pas considérer qu'il s'agit de mettre en place un dispositif communautaire destiné à entreprendre un avenir très différent du passé et dont l'ambition n'est pensable qu'à condition de disposer d'un territoire suffisant et cohérent. Il s'agit là d'une toute nouvelle aventure dont il faudra faire l'apprentissage des méthodes pour en tirer tous les bénéfices.

10.6. Le pays de l'albigeois et des bastides

Le pays environnant est en cours de structuration sous l'appellation "pays de l'Albigeois et des Bastides". Une étude de cohérences culturelle réalisée à la demande de la communauté d'agglomération a mis en évidence des valeurs communes à tout l'albigeois et la nature des liens et des distances à respecter entre les différents espaces constituant ce territoire et avec celui de la communauté d'agglomération albigeoise.

Ce pays restera à considérer comme un ensemble de territoires dotés chacun d'une personnalité propre, souvent marquée, et partageant, chacun à leur manière, des intérêts ou des préoccupations en commun.

C'est donc avec chacun d'eux que la communauté de l'albigeois (le plus peuplé d'entre eux) devrait envisager des coopérations plutôt qu'avec une entité globale sans existence réelle et donc sans "répondant".

Il n'est culturellement acceptable pour aucun des territoires du périmètre d'être dominé par un schéma qui s'imposerait ni de la part d'une "entité pays", ni de la part de la communauté d'agglomération. Une communauté de pays ou d'agglomération reste un rassemblement humain et non un système matériel.

C'est dans cet esprit que les différents types de concertation entre projet d'agglomération et projet de pays ont été envisagés.

10.6.1. Axe 1 - Excellence du cadre de vie

Définir et développer un concept d'espace de vie cohérent

Si pour l'agglomération cela participe d'une vision d'ensemble de son territoire propre, le pays environnant pourrait bénéficier:

- de la réflexion concertée relative au concept
- des outils et méthodes élaborées
- d'exemples communautaires dont s'inspirer.

Les espaces de vie cohérents sont en effet le lieu privilégié de traitement de toutes les questions de la vie collective et de l'urbanisme. Les bourgs et villages du pays peuvent être tous concernés tôt ou tard et aussi bien les quartiers urbains du carmausin.

Dès lors, outre le partage de réflexion, de savoir faire et d'expériences, des moyens d'intérêt collectifs pourraient être fédérés entre ceux qui le souhaitent, notamment en matière de financement ou de réalisations d'opérations.

Les voies d'accès et de circulation

Il y a d'évidence prolongement sur le territoire du pays de certaines préoccupations de l'agglomération:

- axes structurants
- pénétrantes et entrées d'agglomération
- circulations douces

Il est clair que des continuités peuvent être assurées mais essentiellement avec le voisinage (et non l'ensemble du pays conçu comme un tout).

Les réseaux

Concernant les réseaux de télécommunication, de transport en commun, de collecte des ordures ménagères notamment, des solutions de voisinage peuvent être reconnues et faire l'objet de conventions spécifiques sans qu'on imagine évidemment l'établissement d'une quelconque réponse globale.

Les équipements

Il est clair que les équipements d'intérêt public des uns et des autres sont accessibles à tous. Il paraît inconcevable d'aller vers un plan d'équipement global. Par contre des conventions d'accès ou d'exploitation des équipements seraient à envisager et pourquoi pas le soutien de projets d'initiative locale reconnus d'intérêt commun pour le voisinage.

10.6.2. Axe 2 - Le développement du niveau général des compétences humaines

Les ressources de l'agglomération sont pour la plupart accessibles aux populations environnantes, notamment ce qui concerne l'enseignement secondaire et supérieur ou la formation professionnelle permanente.

C'est surtout en termes de concertations et de coopérations sur des questions particulières que des "conventions de voisinage" peuvent être envisagées.

10.6.3. Axe 3 - L'animation et la dynamique communautaire

L'animation culturelle, sportive, festive est évidemment accessible aux populations de l'ensemble du territoire.

Dès lors des "solidarités de voisinage" peuvent être explorées (condition d'accès, initiatives). De même une certaine concertation et coordination seraient sans doute utiles considérant l'ensemble des événements qui se déroulent sur le territoire du pays.

10.6.4. Axe 4 - L'attractivité du territoire

Il est évident que dans le contexte du futur l'économie de proximité sera primordiale. Que vaut une concentration économique sur des zones spécialisées avec des villes et villages dortoirs désertés par les services.

L'agglomération albigeoise remettant en question ce modèle, les solutions qui lui sont propres, au plus près des lieux de vie, pourraient inspirer différentes initiatives dans le pays environnant.

Le développement touristique

Le positionnement envisagé par la communauté d'agglomération centrée sur son histoire et articulée avec la candidature à l'Unesco peut difficilement être généralisé. La promotion d'une politique touristique incohérente et disparate paraît peu sensée. Par contre la coexistence de politiques touristiques bien différenciées est envisageable.

Il y a donc des coopérations sectorielles possibles plus qu'un projet d'ensemble (circuits, hébergements, initiatives où événements complémentaires).

Le développement démographique

Les difficultés pour déterminer des objectifs communautaires renvoient à la nécessité de cultiver une réflexion avancée. D'autres problèmes se posent au niveau du pays compte tenu de ses très faibles densités. Une intelligence prospective et politique pourrait être cultivée de façon concertée.